

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, Ch. DESPOND,
J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO,
P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET,
M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA,
A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-
PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER,
K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et
L. ZWICK-MERCHAN.

Est excusée: Mme Ch. DESPOND

Mme M. BOGET, maire, et MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation de M. Marcel Dumalle (les Verts de Meyrin-Cointrin), en remplacement de Mme Sophie de Weck Haddad, démissionnaire.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 7 et 14 mars 2006.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Parlement des jeunes.
6. Election du/de la président-e de la commission du logement en remplacement de Mme de Weck Haddad (Ve), démissionnaire.

7. Election de deux représentants du Conseil municipal et d'une personnalité, externe au Conseil municipal, au sein du conseil de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.
8. Délibération présentée par Mme Eliane Ballaman, au nom de l'Alliance de gauche, relative à l'ouverture d'un crédit urgent de **CHF 20'000.-** destiné à Médecins sans frontières Suisse pour subvenir aux problèmes liés à la sécheresse qui frappe la Somalie (projet No 14/2006).
9. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 560'000.-** destiné à l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département du territoire (projet No 15/2006).
10. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 (projet No 10a/2006). **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
11. Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2005 (projet No 11a/2006). **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
12. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2005 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12a/2006). **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
13. Résolution présentée par la commission d'urbanisme demandant un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin (projet No 07/2006).
14. Projets de résolutions.
15. Projets de motions.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.
18. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2006-2007.

* * *

En préambule, **M. Tschudi**, président, souhaite la bienvenue à tout le monde. Il annonce que sur les tables se trouvent un projet de résolution et demande à l'auteur s'il souhaite que son projet soit mis à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. Schweizer répond qu'il désire effectivement que celui-ci soit mis à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. Tschudi met au vote la proposition de mettre à l'ordre du jour ce projet de résolution relatif à la mise à disposition d'une patinoire provisoire à proximité de la patinoire existante pendant la saison des sports de glace; cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

1. **Assermentation de M. Marcel Dumalle (les Verts de Meyrin-Cointrin), en remplacement de Mme Sophie de Weck Haddad, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de **M. Tschudi**, président, et en présence de l'assistance debout, à l'assermentation de **M. Marcel Dumalle** qui remplace Mme Sophie de Weck Haddad.

M. Dumalle prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

M. Dumalle fait ensuite la déclaration suivante:

"Monsieur le Président,
Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers ainsi que l'assemblée présente,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma satisfaction de me retrouver à cet endroit ce soir puisqu'il s'agit pour moi d'un *come back* et non d'une arrivée, nombre d'entre vous me connaissent déjà et à ce titre je les salue cordialement. Si je suis ici aujourd'hui c'est malheureusement parce que notre chère amie Sophie De Weck faute d'avoir trouvé un logement à son goût a dû quitter Meyrin.

En temps que chef d'entreprise, ma préoccupation est avant tout d'assurer les salaires de fin de mois. Aussi le temps me manque-t-il et mon ambition, au sein de cette assemblée, se limitera à œuvrer dans l'intérêt de la ville de Meyrin et de tous les Meyrinois. J'aimerais à cette occasion vous faire part de ma préoccupation quant à la polarisation actuelle que nous constatons tant au niveau cantonal que fédéral. Ces mœurs politiques nous entraînent dans une inertie désordonnée aux vues à courts termes. Chacun d'entre nous donne beaucoup de temps et d'énergie et Meyrin beaucoup de moyens pour que ce parlement puisse faire avancer les choses, faisons en sorte que ce soit utilisé le plus efficacement possible. A ce titre, l'affront essuyé par la gauche en général et les verts en particulier sur le referendum Tribune m'est resté sur l'estomac. Aussi Mesdames et Messieurs représentant des Meyrinois je fais appel à votre conscience et non à votre carte de parti pour que ce genre d'affaire ne se renouvelle pas. Aussi je me permets d'insister et suis sûr que nous apprécierons que les débats à venir se concrétisent par des décisions et soient acceptés par tous en bonne conscience.

N'oublions pas que dans une année, nouvelle élection aidant, il est probable qu'au sein de cet hémicycle nous nous trouvions en présence d'une nouvelle force politique qui ne représente pas nos valeurs communes. Il est par conséquent urgent de démontrer à la population que nos valeurs morales sont au-delà des clivages de partis et surtout que l'on est capable de s'entendre pour le bien-être des Meyrinois.

J'aime Meyrin, Nous aimons Meyrin, nous voulons que Meyrin avance alors agissons en conséquence.

Merci Monsieur le Président"

* * *

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 7 et 14 mars 2006

Séance du 7 mars 2006

La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Tschudi**, président, **EST APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION.**

Séance extraordinaire du 14 mars 2006

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal **EST APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS.**

* * *

3. Communications du Bureau

M. Tschudi annonce avoir reçu une invitation pour le traditionnel concert organisé par *Moderato con Brio* qui aura lieu jeudi 18 mai 2006 à 20h00 à l'aula de la mairie.

Il annonce avoir également reçu un courrier de l'association Meyrin-Palestine qui organise, en faveur de son projet de centre culturel et scolaire dans le camp de réfugiés d'El Breij à Gaza, un concert exceptionnel du trio Joubran qui joue de la musique traditionnelle palestinienne et moyen-orientale. Il précise que ce concert aura lieu le mardi 23 mai à 20h30 à Forum Meyrin.

Le président annonce que, concernant le Conseil municipal du 13 juin, le Bureau a reçu une demande pour différer la séance du Conseil municipal en raison d'un match de coupe du monde Suisse-France. Il relate que l'administration a regardé pour une autre date, mais un changement de date ne s'est pas révélé possible, alors dans un esprit de compromis helvétique, le Bureau a décidé de retarder la séance à 20h15, après le match. De plus, il précise qu'il n'y aura pas de collation ce soir-là.

Le président communique alors les dates des séances du Conseil municipal du 2^{ème} semestre comme suit: le 19 septembre 2006, le 3 octobre 2006 (présentation du budget), le 21 novembre 2006 (vote du budget) et le 12 décembre 2006.

Concernant le voyage de fin de législature à Varsovie, **M. Tschudi** informe que l'agence de voyage a indiqué que lors de l'entrée en Pologne, les ressortissants de la Suisse doivent présenter un passeport valable 6 mois encore au-delà de la date d'arrivée. Les ressortissants de l'UE et du Liechtenstein doivent présenter une carte d'identité ou un passeport en cours de validité. Le président demande à chacun de s'y prendre à temps pour commander un passeport valable si nécessaire.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle et sportive

Conformément au point 5 des "décide" de la délibération No 36a/2004 votée par votre Conseil le 13 septembre 2005, le Conseil administratif a entrepris les démarches nécessaires afin d'insérer le but social dans les statuts de la fondation susmentionnée. En conséquence, l'acte constitutif de la fondation ainsi que ses statuts ont été modifiés et soumis à la commission fédérale des maisons de jeu, à l'autorité de surveillance des fondations et au service de surveillance des communes. Un avenant à la convention du 23 avril 2003 avec le Casino sera prochainement soumis à ce dernier.

Nous attendons la validation par les différentes parties de ces documents avant d'y apposer nos signatures.

D'autre part, nous avons le plaisir de vous informer que M. Carlo Wyss, directeur au CERN, a été désigné par le Conseil administratif pour siéger au conseil de fondation.

Aménagements structurels concernant les services actuels de l'énergie et des bâtiments, de gérance, de l'urbanisme et des travaux publics ainsi que des sports

Conformément à l'information transmise à la commission des finances du 4 mai dernier, le Conseil administratif a engagé un processus d'aménagement structurel concernant les services précités.

Le service énergie et bâtiments va disparaître dans sa forme actuelle. Ses activités d'entretien du patrimoine immobilier et mobilier vont être reprises par le service de gérance qui deviendra le service de gérance et d'entretien des bâtiments, relevant du dicastère de M. Ducrot. Le poste de responsable de ce nouveau service a été mis au concours public. Les collaborateurs qui effectuent ces activités au service actuel d'énergie et des bâtiments les poursuivront dans ce nouveau service.

Les prestations de rénovation et d'optimisation de l'énergie sur les installations existantes et futures seront transférées au service de l'urbanisme et travaux publics qui deviendra le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie sous la direction de M. Olivier Morand, relevant du dicastère de M. Sansonnens. M. José Collados rejoindra l'équipe de ce nouveau service.

Le service des sports sera toujours dirigé par M. David Genequand. Ce dernier aura également un nouveau rôle au sein de l'administration, celui de coordinateur pour la prévention de la sécurité au travail et de la sécurité des installations communales.

Mise à l'enquête publique

Le département du territoire nous informe de la mise à l'enquête publique, du 17 mai au 15 juin prochain, des plans localisés de quartier No 29'515-526 – chemin du Jonc/chemin des Sapins et No 29'516-526 – chemin De-Joinville/chemin des Sapins.

De plus, nous vous informons que M. Robert Cramer, président du département du territoire, viendra présenter ces deux PLQ lors d'une séance de commission d'urbanisme élargie prévue le 21 juin prochain à 18h30.

Tournoi de foot du respect

Pour la deuxième année consécutive, l'association "le respect, ça change la vie" organise le 2^{ème} tournoi du foot du respect. Cette manifestation aura lieu le samedi 9 septembre 2006 à Meyrin et est ouverte aux jeunes filles et garçons de 5 à 11 ans.

Ce tournoi *sans classement* a pour but de promouvoir le plaisir de jouer au foot, le plaisir de se rencontrer, le plaisir de s'affronter dans l'amitié et la bonne humeur, tout en privilégiant la pratique du sport dans le respect mutuel.

Le Conseil administratif soutient cette manifestation et encourage chacun à y participer d'une manière ou d'une autre. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat général qui leur transmettra toutes les informations nécessaires.

Elections au Conseil administratif

Dans sa séance de ce jour, le Conseil administratif a élu M. Ducrot à la fonction de maire du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007. M. Sansonnens a été élu vice-président du Conseil administratif pour la même période.

* * *

5. Parlement des jeunes

M. Tschudi annonce qu'il a reçu deux courriers émanant du Parlement des Jeunes et donne lecture de la première:

Concerne: projets du Parlement des Jeunes de Meyrin

Monsieur le président du Conseil Municipal,

Le Parlement des Jeunes de Meyrin tient tout d'abord à remercier les conseillers municipaux présents lors de la conférence du 10 mai sur le voyage d'aide au développement à Madagascar, ainsi que de votre soutien. Une lettre écrite par Alain Foehn et Eric Amato qui établit un bilan de notre voyage vous a également été envoyée en parallèle à celle-ci. Dans les lignes qui suivent, nous allons vous présenter l'avancement de la commission Carte Jeune Meyrin ainsi que celui de la commission Kaméléon Festival.

Concernant la Carte Jeune Meyrin, il y a eu un important retard lors de la prise en charge des commandes de quelques dernières cartes. Nos excuses ont été présentées aux personnes victimes de ce retard. Tout va beaucoup mieux depuis que la machine servant à la conception des cartes a été reprise par Zhong Lin, actuel président. Il désire en effet quitter le Bureau et reprendre la commission Carte Jeune pour l'année 2006-2007.

Le Kaméléon Festival qui avait été organisé pour l'"Action 72 heures" sera normalement reproduit les 1^{er} et 2 septembre. Ce festival accueillera plusieurs groupes professionnels reconnus de Genève. La diversité des genres a été privilégiée pour cette seconde édition. Cependant, la recherche de sponsors n'a pour l'instant apporté aucun résultat et le festival s'en trouve gravement menacé. Nous envisageons de soumettre un dossier aux autorités meyrinoises pour demander un soutien financier de la Commune.

Nous informons également que notre Assemblée Générale aura lieu le jeudi 18 mai à l'Undertown.

N'hésitez pas à venir sur notre site Internet www.pjmeyrin.com pour avoir plus de détails concernant nos activités! Celui-ci vient d'être mis à jour.

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Yoann Bernard et Alexandre Chazaud
Vice-présidents du PJM

Quant à **M. Tremblet**, il donne lecture de la seconde lettre du Parlement des Jeunes de Meyrin.

Concerne: projet d'aide au développement du PJM à Madagascar

Monsieur,

Comme vous le savez, 17 membres du Parlement des Jeunes de Meyrin se sont rendus le mois dernier à Madagascar, dans le petit village d'Anahimalemy, à 60 kilomètres à l'est de la capitale, Antananarivo. Ce fut l'occasion pour nous de partager beaucoup de choses avec les gens du village. Les sourires des enfants et la simplicité de vivre de ces hommes et femmes nous ont beaucoup interpellés sur notre manière de vivre en Suisse.

Les buts de notre projet furent multiples. Il s'agissait essentiellement d'améliorer la qualité de vie des habitants. Nous avons notamment financé la construction d'un local multi-usage, à la fois grenier pour les récoltes et lieu de formation pour les habitants, ainsi que la construction de puits pour les habitants. Le redéveloppement de la riziculture dans la région, de l'apiculture et de l'élevage des lapins, deux activités traditionnelles délaissées par le passé à cause de la pauvreté, faisaient également partie des activités prévues.

Bien évidemment, tout cela n'aurait pas été possible sans argent. Il s'agissait donc avant de partir de trouver les fonds nécessaires. A cette fin, de nombreuses recherches de fonds et d'organisations d'auto-financements ont été mises en place. Nous rappellerons notamment le grand repas de soutien organisé le 4 février 2006 à la Salle Antoine-Verchère grâce auquel nous avons pu tirer un bénéfice de CHF 6'362.05. Ce fut une magnifique expérience et un grand succès. Lors de cet événement, nous avons également eu l'occasion de travailler avec la presse, ce qui s'est conclu par un très bel article dans les lignes de la Tribune de Genève.

La somme finale récoltée durant toute la préparation s'élève à CHF 75'027.55. Cela représentait pour nous un très grand succès, puisque le budget de départ, qui s'élevait "uniquement" à CHF 50'000, semblait déjà un objectif quasi-inatteignable. Nous joignons à cette lettre un détail de notre état financier et profitons de remercier la commission d'aide au développement du Conseil Municipal pour le crédit de CHF 15'000.- qu'elle nous a gracieusement alloué. Merci à vous!

La phase de préparation aura également été marquée par une documentation sur Madagascar et la culture de ce magnifique pays. Un dossier a ainsi été réalisé par 4 membres du groupe pour présenter tous les points importants, présentant, par exemple, la situation politique et la langue, en passant par les particularités de la culture malgache.

Ce voyage constitue pour chacun des 17 participants une expérience particulièrement enrichissante et sans aucun doute inoubliable.

Elle aura certainement motivé chacun à s'engager plus pour les autres, notamment de part le fait que nous nous sommes rendu compte de la chance que nous avons de vivre dans un pays tel que la Suisse. La richesse d'avoir de l'eau courante mérite d'être relevée.

Lorsque la douche n'est constituée que d'un sceau pour prendre l'eau dans le puits et d'un petit local fermé pour l'intimité, il va de soi qu'une douche dans une salle de bain "normale" semble un luxe dont nous n'étions aucunement conscients avant ce voyage.

Notre présence sur place nous a également mené à nous poser des questions sur les besoins de la population. C'est ainsi que nous avons décidé de financer, avec l'argent qu'il nous reste à l'heure actuelle, 4 projets supplémentaires. Le premier consiste en l'achat de panneaux solaires photovoltaïques, afin de permettre aux gens du village et des alentours de venir recharger les batteries qu'ils utilisent principalement pour leur télévision ou leur radio, leur évitant ainsi un long trajet tous les 2 ou 3 jours jusqu'à la ville la plus proche (15 km). L'installation de tels panneaux et la construction d'un puits pour le dispensaire du village constituent notre second projet.

Nous envisageons également de financer la destruction d'un gros rocher, tombé au milieu des rizières et obstruant l'écoulement des eaux, posant un sérieux problème pour les paysans du village. Le dernier projet sera l'opération d'un jeune de 16 ans, Laurent, qui s'est fait opérer des deux jambes voici 4 ans. Des plaques lui ont été introduites dans les jambes afin de permettre aux os de se remettre correctement. Malheureusement, à cause de la pauvreté, il n'a pas eu l'occasion de les enlever et la plaque de la jambe droite a finalement percé la peau, laissant aujourd'hui cette dernière sortir d'environ trois centimètres. Devant une telle situation choquante, nous avons décidé de lui financer son opération.

Pour terminer notre projet, nous avons organisé le mercredi 10 mai 2006 une conférence-bilan au Forum de Meyrin. Environ 150 personnes ont participé à cette dernière qui fut un grand succès. Nous avons préparé un film de 28 minutes à cet effet, retraçant notre voyage et présentant également les meilleurs moments de ces deux semaines. Ce dernier peut être commandé auprès d'Alain Foehn (alain.foehn@pjmeyrin.com) au prix de CHF 10.-, les bénéficiaires étant bien évidemment utilisés pour notre projet.

En vous remerciant de l'attention que vous portez au Parlement des Jeunes de Meyrin, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Alain FOEHN
Coresponsable de la commission

Eric AMATO
Responsable de la commission

6. Election du/de la président-e de la commission du logement en remplacement de Mme de Weck Haddad (Ve), démissionnaire

Mme Bordry propose la candidature de M. Dumalle. Elle relate que, d'une part, il est membre du bureau de la Fondation Nouveau Meyrin depuis plusieurs années et que, d'autre part, de par sa profession, il est en contact permanent avec le marché immobilier genevois.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tschudi** soumet au vote **la candidature de M. Dumalle** qui est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE VOIX.**

* * *

7. Election de deux représentants du Conseil municipal et d'une personnalité, externe au Conseil municipal, au sein du conseil de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale

En préambule, **M. Tschudi** informe, qu'en tant que président de la commission de liaison, il va donner lecture d'un rapport:

"La commission de liaison s'est concentrée dans ses réflexions sur le choix d'une personnalité externe. Elle a d'abord cherché à se mettre d'accord sur des critères qui pourraient guider son choix.

Il a été rappelé quelle serait la première mission de ce conseil, à savoir d'établir un règlement qui précise les critères d'attribution de la manne du Casino. Ce règlement et ces critères s'inscrivent dans un cadre très précis fixé par la loi. Quelques commissaires ont donc retenu qu'une bonne compréhension du langage juridique pouvait être un critère.

Très vite, dans le débat, une différence de vue s'est fait jour. Pour les uns, il était important de choisir une personne du terrain meyrinois, si possible issue du Cartel des sociétés, une personnalité représentative de la Commune, alors que d'autres optaient plutôt pour une personnalité au-dessus de la mêlée, disposant d'un recul suffisant et pouvant de ce fait analyser les projets avec plus d'objectivité.

La commission a ensuite décidé à l'unanimité moins une abstention de ne pas limiter le rayon de recherche de cette personnalité à la commune de Meyrin.

Un certain nombre de personnes a ensuite évoqué des noms dont vous avez pu lire la liste dans le p.v. de la commission du 27 mars.

La commission a ensuite estimé que la personnalité de notre choix ne devait pas être marquée politiquement ce qui a d'emblée éliminé quatre personnes pressenties par certains. D'autres n'ont pas été retenues parce que trop inconnues des autres membres de la commission.

Deux candidatures sont restées en suspens en attendant de plus en amples renseignements.

Lors de la prochaine séance, le 24 avril 2006, une réponse fut apportée par notre secrétaire général à la question de savoir si un membre du cartel pouvait légalement siéger au conseil de la Fondation. Juridiquement rien ne s'y oppose. Il est toutefois d'usage que les membres du conseil d'une fondation s'abstiennent lorsque le projet concerne leur société.

En fin de parcours, deux candidats sont restés en lice au sein de la commission: M. Wuillemin, président de l'Association des intérêts de Cointrin et membre du comité de la Ruche. Dans le passé, M. Wuillemin a été responsable des loisirs à l'Institut Battelle. Il y a organisé une quantité de manifestations aussi bien sportives que culturelles. M. Wuillemin est très apprécié à Cointrin. Son engagement et sa disponibilité ne font aucun doute. L'autre candidat est M. Jean-Pierre Aebersold, connu de tous. Ancien directeur de Forum Meyrin, il connaît bien le fonctionnement et les règles d'une telle Fondation ayant déjà été associé à l'élaboration des statuts. M. Aebersold a également œuvré à la Loterie romande. Avant d'être directeur d'un centre culturel, il avait été animateur dans une Maison de Quartier. Lors du préavis en commission trois commissaires se sont prononcés en faveur de M. Wuillemin et deux en faveur de M. Aebersold. Un parti politique n'était pas représenté ce soir-là. Enfin, à l'unanimité, la commission de liaison chargea notre secrétaire général de prendre contact avec ces deux personnes afin de les informer de la charge du mandat et de s'assurer de leur disponibilité."

M. Tschudi suggère de procéder d'abord à l'élection des deux représentants du Conseil municipal, soit d'un représentant issu de l'Alternative et d'un représentant issu de l'Entente.

M. Iswala, au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Hulliger.

Mme Doudin annonce que les Verts propose la candidature de Mme Bordry et fait la déclaration suivante:

"Geneviève Bordry a élaboré, dans le cadre professionnel, de nombreux dossiers en vue d'obtenir des subventions et des fonds auprès des fondations. Elle les a défendus avec conviction et succès notamment devant le Conseil d'Etat. Sa rigueur, son sérieux et sa détermination en ont fait une personne écoutée et respectée. Par conséquent, Mme Bordry réunit toutes les compétences et dispose d'une expérience solide pour analyser et évaluer les projets qui seront soumis au conseil de la fondation.

Mme Bordry ne nourrit pas d'ambition politique. Son engagement actuel est motivé par le seul désir de rendre service à la collectivité. De ce fait, elle offre une garantie de neutralité et d'indépendance absolue. Son engagement associatif dans des associations de parents d'élèves, ainsi que ses intérêts personnels sont autant portés sur la culture, que sur le sport ou le social, tous trois indispensables à la vie en société.

Il nous semble également important que ce futur conseil ne soit pas complètement dominé par des hommes, mais qu'il y existe un certain équilibre des genres.

La personnalité de Geneviève Bordry au sein du conseil contribuera à ce qu'un éventail plus large de sensibilité y soit représenté.

Voilà les raisons majeures pour lesquelles nous vous invitons à soutenir la candidature de Geneviève Bordry."

M. Tschudi relate que le Bureau s'attendait à cette double candidature, aussi suggère-t-il un vote à bulletin secret dont il charge le 1^{er} secrétaire, M. Schweizer, de superviser le bon déroulement, ainsi que deux scrutateurs, MM. Ballaman et Tremblet, chargés de distribuer les bulletins. Il rappelle qu'il s'agit d'une élection et que sera élu celle ou celui qui obtient dans le 1^{er} scrutin la majorité absolue, soit plus de la moitié des suffrages valables. Il tient à préciser que selon les statuts du Conseil municipal, les suffrages valables sont ceux qui portent un nom d'une personne éligible, ainsi le bulletin blanc ou deux noms sur un bulletin sont des suffrages non-valables.

[Dépouillement des bulletins de vote par MM. Ballaman, Schweizer et Tremblet.]

Après dépouillement, **M. Tschudi** donne le résultat des ces élections comme suit:

"M. Jean-Philippe Hulliger a obtenu 18 voix et Mme Geneviève Bordry a obtenu 8 voix; 4 bulletins sont non-valables."

Le président déclare donc que c'est M. Hulliger qui a été élu comme représentant du Conseil municipal au sein du conseil de la fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

Il continue en ajoutant qu'il faut maintenant passer à l'élection de la ou du candidat de l'Entente.

M. Devaud, au nom du groupe DC, propose la candidature de Mme Girardet. Il ajoute que cette personne, de par sa profession, a de très bonnes connaissances du milieu culturel et souligne sa grande expérience du monde associatif meyrinois. Il rappelle à cet effet sa présidence à la tête d'un club. Il déclare que son groupe estime qu'elle réunit toutes les qualités requises pour représenter d'une manière digne le Conseil municipal au sein de ce conseil de fondation, de plus il est favorable à une représentation féminine un peu plus importante.

Mme Ecuyer déclare que le groupe radical présente la candidature de M. Mouraret et plutôt que d'en faire une présentation, elle préfère donner lecture de la lettre de candidature qu'il a adressée à son groupe:

"Chers collègues,

Je me permets de vous présenter ma candidature à titre de "représentant de l'Entente" dans le cadre de l'élection de l'un des représentants du conseil municipal à la Fondation du Casino de Meyrin.

Cette fondation devra à très court terme mettre en place une structure de fonctionnement ainsi qu'une procédure d'attribution permettant au plus vite l'utilisation des fonds versés par le casino, et destinés au soutien de manifestations ou d'initiatives émanant d'associations communales et de privés meyrinois, manifestations entrant dans le cadre de la réglementation établie par la fondation, et couvrant des domaines aussi divers que: culturels, sociaux, sportifs ainsi que d'intérêt public pour la population.

Je suis doublement intéressé et motivé de participer à cette aventure pour les raisons suivantes:

A titre personnel tout d'abord:

Il me semble posséder l'objectivité et l'ouverture d'esprit nécessaire, ainsi qu'un intérêt suffisamment étendu à tous les domaines culturels, sociaux et sportifs, pour ne pas risquer de privilégier un type d'activité au détriment des autres.

En matière sportive, j'ai eu la chance de pratiquer et de participer à des compétitions dans le cadre d'un club de gymnastique (barres parallèles, barre fixe, cheval d'arçon, saut de cheval et exercices au sol) jusqu'à l'âge de 16 ans, avant de découvrir et pratiquer le rugby dans un club du championnat de France, et ce jusqu'au niveau de la 1^{ère} division. Mes vertèbres dorsales ayant malheureusement assez mal supporté ces années pourtant passionnantes, à l'instar de beaucoup d'autres sportifs de salon, j'ai été obligé bien à regret de me cantonner, dès l'âge de 24 ans, au rôle nettement moins glorieux de "pratiquant de fauteuil" ainsi que de celui "de sélectionneur de tribune". J'ai toutefois gardé de cette pratique du sport collectif un intérêt prononcé pour tous les types d'activités sportives, ainsi qu'un goût certain de la solidarité et du plaisir de partager en équipe.

Comme, certains d'entre vous le savent, ma vie a été bercée depuis longtemps par la musique, d'abord avec 8 années de conservatoire dans l'étude du solfège et la pratique du violon, avant de passer à la guitare au moment des années rock'n roll avec la création et les prestations sur scène de l'orchestre des "Swinger's", orchestre qui eut en son temps, et pendant quelques années, un petit succès d'estime. L'objectivité toutefois oblige de convenir qu'à cette époque la concurrence n'était pas des plus féroces et que notre matériel et nos prestations n'étaient de loin pas aussi affinés que ce que l'on peut constater aujourd'hui avec les groupes modernes.

Mon intérêt pour la chose culturelle a donc débuté par la musique et la découverte de tous les chemins qu'elle a pris (ou qu'on lui a imposés) pour en arriver fatalement aux ballets classiques et la danse en général.

Puis de l'expression corporelle je suis passé à la découverte de l'expression orale à travers le jeu des acteurs de théâtre, que les oeuvres soient traditionnelles ou modernes.

L'expression picturale ne pouvait pas continuer longtemps à se soustraire à ma curiosité et je me suis vite découvert une passion pour la peinture et la sculpture.

Je suis un boulimique d'expositions, qui n'hésite pas à traverser la Suisse pour une expo, ou même me rendre à l'étranger quand l'enjeu en vaut la peine (comme à Amsterdam par exemple lors de la somptueuse exposition commémorative consacrée à Van Gogh).

Et ainsi, petit à petit et en parallèle se sont élargis mes intérêts artistiques et mon approche globale de la culture.

Bien qu'étant élu d'un parti que l'on a tendance à considérer plutôt de droite, je me sent parfaitement concerné par le domaine social, qui est à mes yeux le ciment d'une société solidaire et évoluée, et qu'il convient de mettre en avant chaque fois que cela se justifie et pour autant que nous disposions bien entendu des moyens financiers nécessaires pour le faire.

A titre professionnel enfin:

Pendant 24 années, j'ai oeuvré dans le département culturel d'une grande entreprise de la place qui regroupait dans ses activités l'enseignement pour adultes (langues, formation, culture générale, loisirs et sports), les activités dites "culturelles" (théâtre, concerts, ciné-club, expositions), ainsi que l'organisation de voyages à motifs culturels ou de santé.

Dans le cadre de cette organisation, les sollicitations étaient nombreuses et il fallait choisir entre ce que nous allions organiser nous-mêmes, les affaires pour lesquelles nous allions conclure un partenariat en thème de création, ou encore celles où nous n'allions seulement apporter qu'un soutien financier ou logistique.

Cela me semble assez aller dans le sens de ce que l'on attend de la commission en charge de répartir les sommes issues du casino.

De plus, dans ma fonction actuelle de conseiller d'entreprises que j'exerce depuis une quinzaine d'année, je suis journallement confronté à un problème d'écoute, d'enquête et d'analyse de dossiers dans le but d'essayer d'apporter au client la solution la meilleure pour la pérennité de son entreprise et le confort de son personnel, tant en terme d'efficacité que financier.

Enfin, en tant qu'élu, j'ai participé pendant deux années à la commission sociale "aide et développement" et suis actuellement membre des commissions "sportive" et "culturelle".

Pour toutes les raisons énoncées précédemment, je me sens armé pour satisfaire à l'attente du poste, tant au niveau de ma culture personnelle qu'au niveau de ma formation professionnelle et du type d'activité que je pratique dans le cadre de mon mandat politique.

Aussi, je vous confie donc tout mon intérêt de postuler pour cette désignation, et dans le cas où vous apporteriez crédit à ma demande, je m'engage d'accomplir avec conscience, objectivité et sérieux le travail qui me serait confié.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande et dans l'attente de votre décision, je vous prie de recevoir, Chers Collègues, mes salutations les meilleures.

Jean- Paul Mouraret

M. Girardet rend attentive l'assemblée que si les gens notent "M. Girardet" sur leur bulletin, c'est Monsieur Girardet qui sera élu. Il encourage ainsi ses collègues à noter "Myriam Girardet" ou "Mademoiselle" sur leur bulletin.

[Rires.]

[Dépouillement des bulletins de vote par MM. Ballaman, Schweizer et Tremblet.]

Après dépouillement des bulletins, **M. Tschudi** donne le résultat des ces élections comme suit:

"Mme Myriam Girardet a obtenu 14 voix et M. Jean-Paul Mouraret a obtenu 13 voix; 3 bulletins sont non-valables."

Ainsi, le président déclare Mme Girardet représentante du Conseil municipal au sein du conseil de la fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

M. Tschudi demande aux conseillers de déposer sur sa table leurs propositions et questions d'ici la fin de la pause.

Après discussion, il est procédé à l'élection d'une personnalité, externe au Conseil municipal, au conseil de fondation.

[Dépouillement des bulletins de vote par MM. Ballaman, Schweizer et Tremblet.]

Ainsi, après le premier tour d'élection, **M. Tschudi** annonce les résultats comme suit:

"M. Michel Dokic	2 voix
M. Daniel Kohler	7 voix
M. J.-P. Aebersold	7 voix
M. Patrick Houlmann	7 voix
M. Wuillemin	7 voix"

M. Tschudi, au vu des résultats, annonce qu'il faudra passer un 2^{ème} tour et rappelle qu'en cas d'égalité de voix entre deux candidats, les statuts du Conseil municipal stipulent que c'est l'aîné qui l'emporte.

[Dépouillement des bulletins de vote par MM. Ballaman, Schweizer et Tremblet.]

Le président donne connaissance du résultat de ce second tour comme suit:

"M. Michel Dokic	0 voix
M. Patrick Houlmann	5 voix

M. Wullemin	7 voix
M. Daniel Kohler	8 voix
M. J.-P. Aebersold	10 voix"

M. Tschudi déclare que c'est donc M. Aebersold qui est la personnalité externe qui est désignée par le Conseil municipal au sein du conseil de la fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

* * *

8. Délibération présentée par Mme Eliane Ballaman, au nom de l'Alliance de gauche, relative à l'ouverture d'un crédit urgent de CHF 20'000.- destiné à Médecins sans frontières Suisse pour subvenir aux problèmes liés à la sécheresse qui frappe la Somalie (projet No 14/2006)

Mme Ballaman déclare que son intervention va être brève, l'exposé des motifs étant assez clair, et qu'elle désire juste apporter des nouvelles fraîches:

"J'ai pris contact, il y a 10 jours, avec Médecins sans frontières (MSF) pour savoir si les pluies attendues pour avril étaient bien tombées. En effet, pluies il y a eu en ce début d'avril, ce qui a rendu un tant soit peu un meilleur accès à l'eau potable. Pour ce qui est des cultures, tout n'est pas encore acquis et des pluies sont encore espérées ces prochaines semaines. Dans le meilleur des cas les récoltes sont attendues pour le mois de juillet. Cela vaut aussi pour l'hôpital, car sans pluie suffisante, MSF auraient des difficultés à gérer le problème d'approvisionnement en eau. Des acheminements d'eau en bouteille sont déjà envisagés. 250 personnes des équipes nationales de MSF sont à pied d'œuvre en Somalie pour venir en aide aux populations. Elles ont besoin d'un soutien urgent maintenant, pour faire face à une situation dramatique. Pour cette raison, je demande un vote immédiat."

M. Kirschmann, au vu de la situation dramatique aggravée par la guerre civile, se demande où MSF va agir et de quelle façon. Il soutient la proposition de Mme Ballaman, mais désire néanmoins être sûr de l'utilisation de ces fonds.

Mme Ballaman répond que MSF désirent faire des cliniques mobiles et apporter de l'eau.

M. Tschudi propose le vote immédiat de cette délibération, proposition qui **EST ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Mme Feusier déclare que le groupe radical demande le renvoi en commission d'aide au développement et que le sujet soit traité en urgence dès la prochaine commission.

Mme Girardet, en tant que présidente de la commission d'aide au développement, déclare qu'il s'agit ici d'une aide ponctuelle qui ne rentre pas dans les critères de la commission d'aide au développement. Elle ajoute qu'il s'agit ici d'une aide humanitaire et soutient le vote immédiat.

Mme Boget désire rappeler que les fonds gérés par la commission d'aide au développement soutiennent des projets de développement et n'ont pas pour mission de faire de l'aide humanitaire d'urgence. De plus, elle ajoute que lorsqu'un vote a lieu, il faut encore attendre la fin du délai référendaire avant de pouvoir libérer la somme d'argent. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une situation d'urgence et s'il faut encore attendre le retour d'une commission et le vote lors de la plénière, aucune décision ne pourrait être prise avant septembre.

Tout le monde ayant pu s'exprimer sur le vote immédiat, **M. Tschudi** met aux voix cette proposition qui **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Girardet fait part de son admiration pour Médecins sans frontières constitués de toubibs de terrain qui essaient de sauver des vies dans des conditions précaires au péril de leur propre vie.

Elle déclare:

"Nous avons tous en mémoire les images de détresse et de la famine de ces régions somaliennes. L'Ouest de la Somalie, le Nord du Kenya, l'Ethiopie et Djibouti connaissent une grave crise alimentaire, non seulement due à la guerre mais également à la pire sécheresse de ces 10 dernières années. Comme l'a relevé Mme Ballaman, si la saison des pluies se révèle insuffisante, elle vivra une catastrophe humanitaire majeure. Cette délibération reste une démarche ponctuelle humanitaire et le groupe DC votera favorablement cette délibération."

M. Bocard déclare ne pas être opposé à la proposition de Mme Ballaman, mais le chemin emprunté lui déplaît, car il craint que lors de chaque séance, ce type de demande soit fait. De plus, il suggère d'augmenter le montant du crédit à CHF 30'000.- et déclare vouloir un retour de l'utilisation de ces fonds par MSF.

M. Ballaman déclare que si l'on a été abordé par MSF qui lancent un cri d'alarme ponctuel pour une aide urgente, c'est que celle-ci est vraiment nécessaire. Pour mémoire, il rappelle la retenue de MSF lors de la catastrophe du tsunami, lorsqu'ils ont informé qu'ils avaient trop d'argent.

Mme Boget s'engage, vis-à-vis du Conseil, à fournir des nouvelles de Médecins sans frontières dès le moment où l'action aura été entreprise. Elle ajoute que depuis la catastrophe du tsunami, il a été tissé des liens réguliers et étroits avec eux. De plus, elle ajoute que l'association MSF est assez fidèle quant à l'information fournie.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote l'amendement proposé par M. Bocard, soit d'augmenter le crédit de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-. Cet amendement **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite procédé au vote de **la délibération modifiée No 14/2006**

présentée par Mme Eliane Ballaman, au nom de l'Alliance de gauche, relative à l'ouverture d'un crédit urgent de CHF 30'000.- destiné à Médecins sans frontières Suisse pour subvenir aux problèmes liés à la sécheresse qui frappe la Somalie

Vu la sécheresse qui dure depuis des mois;

Vu que le peu d'eau disponible est souvent impropre à la consommation;

Vu que la population somalienne est vulnérable étant exposée aux aléas climatiques;

Vu l'absence de pouvoir central et la violence permanente de combats armés qui entraînent le délaissement des acteurs internationaux;

Vu le manque d'accès aux soins de base;

Vu que l'état de malnutrition risque de passer de chronique à sévère;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2006,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 30'000.-** destiné à soutenir Médecins sans frontières Suisse pour subvenir aux problèmes liés à la sécheresse qui frappe la Somalie,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.300.367.11 *Aides aux victimes de régions sinistrées*,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

[M. Mouraret est absent de la salle lors de ce vote.]

M. Girardet demande au président comment il suggère trouver cette somme de CHF 30'000.-, d'autant plus que le président de la commission des finances vient de proposer une augmentation du crédit. En effet, il ajoute qu'il est noté dans le "3ème décide": " que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette". Il ne pense pas qu'il y a aura de plus-values sur les revenus, car en regardant le document des comptes remis ce soir, il a remarqué une erreur sur la page de garde car il est noté des excédents de charge pour 7'438'903.- et non pas des excédents de revenus.

Il conclut que la Commune est en 2005 dans les chiffres rouges et espère que cela ne sera pas le cas pour 2006.

M. Tschudi demande à M. Girardet de garder sa remarque lorsque les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour seront abordés.

[La séance est suspendue de 20h24 à 21h10.]

* * *

9. Délibération relative à une demande de crédit de CHF 560'000.- destiné à l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département du territoire (projet No 15/2006)

M. Sansonnens annonce que le Conseil administratif propose de renvoyer ce projet de délibération en commission d'urbanisme. Il explique que c'est une obligation cantonale pour toutes les communes d'établir un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui doit ensuite rentrer dans la loi cantonale, à savoir l'établissement d'une planification générale de l'évacuation des eaux pour l'ensemble du canton (PREE). Il ajoute que les autorités doivent se doter d'un outil performant qui intègre l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux allant de l'évacuation des immeubles jusqu'au niveau des rivières et ajoute que le Conseil d'Etat a souhaité que les communes se rassemblent en fonction des bassins versants. Dans le cadre de ces études, il relate qu'il y a un groupement de communes qui s'est créé, rassemblant les communes du Grand-Saconnex, Vernier, Meyrin, Satigny (uniquement la zone de la Zymeysa), ce qui permet de faire des économies d'échelle sur l'étude. D'autre part, les subventions cantonales sont portées à 25% dans le cadre d'un regroupement de communes.

Du point de vue de la procédure, il explique qu'il y a trois phases: 1) le diagnostic de l'ensemble des équipements existants, 2) l'élaboration d'un concept général d'évacuation des eaux et 3) la mise en œuvre du concept retenu.

Du point de vue de l'attribution du mandat intercommunal, il relate qu'il s'est agi d'un appel d'offre AIMP selon les marchés publics qui s'est fait en deux tours avec recherche de candidatures et dépôt d'une offre. Il apparaît qu'au décompte final de l'engagement financier de la Commune, il y a une subvention fédérale de 35%, une subvention cantonale de 24% et le solde est à prélever sur le compte des taxes d'écoulement auprès du département du territoire pour un montant de CHF 322'000.-.

Il ajoute qu'il n'y a pas d'engagement financier pour la Commune, mais la votation d'un crédit de CHF 560'000.- est nécessaire car les subventions ne seront versées qu'au terme des études de ce dossier. De plus, il annonce que les trois phases décrites plus haut, devront se terminer dans un délai de trois ans.

Il conclut en proposant de renvoyer ce dossier en commission d'urbanisme afin qu'il puisse être présenté avec des responsables sur le plan cantonal.

M. Tschudi déclare donner la parole à qui voudra s'exprimer sur l'opportunité du renvoi en commission d'urbanisme.

M. Le Chevalier de Prévile relève qu'au "vu" numéro 3, il est mentionné que l'octroi de la subvention fédérale est conditionné au lancement de l'étude avant le 30 septembre 2006 et constate qu'il ne restera que deux conseils municipaux pour traiter ce point s'il est renvoyé en commission. Il déclare qu'il est favorable au renvoi en commission pour autant que l'étude puisse être lancée dans les temps.

M. Sansonnens affirme que malgré un renvoi en commission, l'étude pourra commencer dans les délais impartis. Il ajoute que les autres communes, Vernier, Le Grand-Saconnex et Satigny doivent également prendre position sur le montant imputé à leur commune respective. Il déclare qu'une séance de commission d'urbanisme a d'ores et déjà été prévue le 7 juin à 20h30 pour traiter ce dossier.

M. Kirschmann annonce que son groupe aurait soutenu le vote immédiat, étant donné que cela ne coûtera rien à la Commune, mais est néanmoins favorable à une séance de commission pour obtenir des explications relatives à ces études à répétition.

M. Devaud déclare que le groupe PDC soutient également le renvoi en commission.

M. Schweizer annonce que son groupe soutient la position du Conseil administratif, soit d'accepter le renvoi en commission.

M. Iswala agrée également le renvoi en commission, mais propose le renvoi en commission élargie, afin que tout le monde puisse prendre connaissance du dossier.

M. Tschudi soumet au vote la proposition de renvoi en commission d'urbanisme élargie, ce qui **EST REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Aussi, le président met-il au vote la proposition de renvoi en commission d'urbanisme, ce qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

10. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 (projet No 10a/2006). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

11. Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2005 (projet No 11a/2006). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

et

12. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2005 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12a/2006). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

"C'est lors du Conseil municipal du 11 avril que les résultats des comptes 2005 nous ont été présentés par Mme Boget, conseillère administrative déléguée. Avec un total de charges de CHF 66'247'337.- et des revenus de CHF 73'686'240.-, il se dégage un excédent de 7'438'904.- soit le 10,10% du total des revenus. Cela représente une augmentation de 13,69% par rapport au budget 2005 et peut s'expliquer principalement par une importante sous-évaluation des recettes fiscales sur les personnes morales. Les charges marquent une augmentation de 4,06% par rapport au budget et sont de CHF 5'937'901.- plus élevées qu'en 2004.

Les investissements sont en augmentation par rapport à 2004 mais restent inférieurs aux dépenses prévues. Trois doubles séances de commissions des finances élargies nous ont permis de passer en revue les comptes des différents services de l'administration. Chaque chef de service a présenté ses activités au moyen de tableaux informatiques, commenté les comptes 2005 et répondu aux questions des commissaires.

Petite enfance: Mme Kummer nous signale que l'augmentation des revenus de l'écolage de la crèche provient entre autre de la suppression du remboursement des vacances en dehors des jours fixés. Pour l'Arc-en-ciel, les tarifs sont progressivement augmentés pour atteindre le niveau de la Ville de Genève. Le dépassement pour le prix des repas est dû au plus grand nombre de menus commandés.

Action sociale et jeunesse: ce service regroupe depuis juillet 2005 écoles, jeunesse, action sociale communautaire et individuelle, aide au développement. En chiffres, Meyrin comptait, en 2005, 1879 enfants scolarisés dans 175 classes.

Les restaurants scolaires ont servi 90'505 repas durant l'année aux 1'078 enfants inscrits, soit 100 enfants de plus et 6'874 repas de plus qu'en 2004.

Mme Rebetez nous précise que, concernant l'Undertown, les frais de personnel ainsi que la subvention de l'association n'ont pas été complètement utilisés en raison de la décision de la Commune, à fin septembre, de cesser sa collaboration avec l'association et de reprendre la gestion des activités à son compte.

Les charges de l'action sociale sont en forte hausse: les aides directes ont augmenté de CHF 72'000.-, et les aides occasionnelles de CHF 37'000.-. Il en va de même pour l'AVS réfugiés (+CHF 11'000.-). Les pertes sur débiteurs sociaux s'élèvent à CHF163'000.-.

Le budget de l'aide au développement, soit CHF 447'858.- a permis de soutenir 20 associations dont les projets ont retenu l'attention de la commission.

Action sociale, service des aînés et du chômage: de plus en plus d'aînés sur notre Commune (3'189 à fin 2005). Le service de Mme Cattelod veille sur eux et met sur pied de nombreux cours et activités qui sont très fréquentés (environ 5'600 participants durant l'année 2005), avec un budget quasiment respecté. Les permanences juridique, fiscale et du chômage ont été fortement sollicitées.

Energie et bâtiments: M. Collados, dont nous saluons avec plaisir le retour, nous précise que la forte augmentation des dépenses de mazout (+ 25%) est due plus particulièrement à la hausse des prix, la consommation n'ayant augmenté que de 4,3% entre 2004 et 2005. Les dépenses d'eau, de gaz et d'électricité ont par contre diminué par rapport au budget.

Le budget d'entretien des bâtiments inclut les frais occasionnés par les actes de vandalisme. Il serait judicieux à l'avenir de prévoir un poste de CHF120'000.- attribué aux déprédations qui hélas sont assez fréquentes et voir de quelle manière on pourrait mieux protéger les lieux à risque.

Urbanisme et travaux publics: on constate une baisse de recettes de la publicité sur le domaine communal qui risque de s'accroître en raison des nombreux travaux encore à venir. M. Morand nous signale une recette surprise non budgétée, il s'agit d'une redevance "gravière" de CHF 35'375.-.

Culture: les nombreuses offres culturelles de notre Commune sont très appréciées et fréquentées. Le budget des charges est à nouveau largement dépassé (CHF 860'000.-) mais il est quelque peu compensé par l'augmentation des recettes d'exploitation de la salle de spectacle (CHF 455'600.-). Rappelons que la Commune finance à niveau de 50,6% le budget du théâtre Forum Meyrin, dirigé dès juin 2005 par M. Menghini.

Gérance: le budget est bien respecté, on constate un excédent de revenus de CHF 22'000.-.

Sports: les charges présentent un dépassement de CHF 51'640,20. M. Genequand nous explique que ce dépassement a servi à absorber le déficit des sports d'élite pour 2005 selon la délibération votée en janvier 2006 et à l'achat d'un défibrillateur. Les revenus sont en hausse de CHF 71'473.-.

Environnement: c'est au niveau du traitement des déchets que le budget a été sous-évalué au niveau des charges; s'y est ajouté les réparations imprévues de deux camions et l'augmentation du nombre de véhicules donc de la taxe poids lourds. Cependant, l'équilibre est rétabli à CHF 5'000.- près grâce à des revenus sous-estimés.

Sécurité municipale: la vente de cartes d'identités et de passeports ainsi que les autorisations payantes sont en nette augmentation. Quant au produit des amendes, il est de CHF 147'000.- plus élevé que prévu!

On peut relever que la prévention canine n'utilise que le quart de la part communale des médailles.

La rétrocession de la commune de Satigny pour le service de patrouilles sur son territoire se monte à CHF 108'330.-. Le total des revenus de la sécurité est supérieur de 40% au budget.

Feu: charges en dessous et revenus au dessus des prévisions budgétaires.

Le capitaine nous annonce qu'il va falloir remplacer le tonne-pompe qui a plus de 25 ans, grosse dépense en perspective.

Protection civile: charges nettement en baisse par rapport au budget du fait de la diminution des frais du groupement intercommunal PC. Revenus en hausse grâce à la location à l'armée des abris PC de Bellavista, et d'une nouvelle subvention fédérale et du remboursement de travaux.

Etat-civil: charges en baisse, revenus en hausse. L'abolition du livret de famille au profit d'un certificat de famille sur papier fédéral diminuera les frais. Des émoluments pour visas ont été encaissés pour CHF 10'000.- de plus que prévu.

Information et informatique: le journal *Meyrin Ensemble* a publié 3 numéros de 24 pages, 6 de 20 pages et 3 de 16 pages, soit des parutions plus importantes que prévues, ce qui a généré d'une part une augmentation de ses frais d'impression et d'autre part une hausse des recettes de publicité. Le budget est donc équilibré et les recettes plus élevées.

L'ensemble des comptes présentés ont été préavisés favorablement par les diverses commissions à la quasi unanimité.

La commission des finances présidée par M. Pierre Boccard, a analysé les comptes des ressources humaines, de l'administration générale et de l'ensemble des finances.

Ressources humaines: une intéressante présentation globale nous a permis d'avoir une vision générale de l'évolution des effectifs et des charges du personnel dans chaque service.

Au 31 décembre 2005, la mairie employait 188 personnes à contrat fixe et 95 auxiliaires soit à plein temps, soit à temps partiel.

Le total des charges de personnel s'élève à CHF 23'272'289.-, soit 36,02% des charges communales. Elles sont en diminution de 3,33%, soit CHF 821'930.- par rapport au budget. Ceci provient du fait que plusieurs postes fixes budgétés pour 2005 sont restés vacants tout ou partie de l'année dont 9 pour la petite enfance votés depuis plusieurs années.

Il est à souligner qu'un montant de CHF 120.- par mois est alloué aux employés fixes comme contribution aux cotisations de l'assurance-maladie.

Les comptes des ressources humaines ont été acceptés avec 1 abstention.

Administration générale: les charges et les revenus sont plus élevés que prévu. Si les recettes sont acceptées à l'unanimité, le montant des charges suscite 1 non et 2 abstentions.

Finances générales: l'estimation des recettes fiscales est toujours aussi peu fiable et elles sont depuis plusieurs années bien en dessous de la réalité, d'où des excédents de recettes trop élevés.

Les provisions relatives à des charges du compte de fonctionnement telles que pertes sur débiteurs, reliquat d'impôt, risque sur impôt estimé, etc. se montent en 2005 à CHF 5'991'125.-.

La dette communale n'est plus que de CHF 4'500'000.- soit environ CHF 215.- par habitant, ce qui est particulièrement bas et place Meyrin parmi les rares communes qui ont une dette de moins de CHF 1'000.- par habitant. Par comparaison, celle de la ville de Genève est de plus de CHF 9'000.- par habitant. Les comptes sont acceptés avec 2 abstentions au niveau des charges.

Le président passe au vote du résultat général des comptes:

Montant total des charges: CHF 66'247'337.-
9 oui, 2 abstentions

Montant total des revenus: CHF 73'686'240.-
Oui à l'unanimité

Délibération 10/2006 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005:
10 oui, 1 abstention

Délibération 11/2006 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005:
9 oui, 2 abstentions

Avant de conclure, je tiens à remercier le Conseil administratif et les services de l'administration qui nous ont présenté des documents clairs et lisibles par chacun et nous ont fourni toutes les explications nécessaires à une bonne appréhension de ce compte rendu.

Notre Commune a des finances saines et affiche une santé financière à faire pâlir la Ville de Genève et le canton. Attention de ne pas leur donner des idées, le transfert de charges étant très à la mode.

Je vous remercie de votre attention."

M. Boccard fait la déclaration suivante:

"Après examen au travers des diverses commissions du compte rendu 2005, le groupe radical tient à mettre en évidence plusieurs points.

Stabilité d'ensemble relative mais inertie pesante.

Les budgets évoluent selon une courbe ascensionnelle mais d'un autre côté, il n'y a pas d'investissement significatif qui justifie une augmentation régulière des budgets.

Les charges liées au personnel sont stables, mais en progression régulière (échelle des salaires). Dès lors, il faut être attentif à ne pas péjorer notre capacité à créer et à financer les nouveaux postes nécessaires aux nouvelles réalisations (sportives, culturelles ou sociales) en continuant à s'enliser dans le gonflement presque immuable des charges.

Question: à quand une révision en profondeur des statuts du personnel? Non pas pour brimer les collaborateurs en place, mais afin d'introduire un changement qui serait en phase avec l'économie actuelle.

Boni:

Depuis plus de cinq ans, la Commune engrange des sommes de trop perçu qui frisent l'indécence.

De nombreuses explications sont fournies: flou des prévisions des services de l'Etat, rétrocession ou recouvrement différés, etc.

Aujourd'hui la dette est au plus bas et notre capacité d'autofinancement est d'environ de 8,5 millions hors boni (7,5 millions) soit 16 millions.

Au niveau des investissements, l'entonnoir est plein de projets mais peu passent par le labyrinthe qui mène à leur réalisation.

Pour la dernière année de législature, il serait important qu'un projet de poids passe la rampe ainsi, lors de la première année de la future législature, les nouveaux élus prendront le train en marche avec des dossiers qui avancent.

C'est pour cette raison que le groupe radical demande au Conseil administratif de promulguer la réalisation des éléments prioritaires. Toutefois le groupe radical étudiera avec attention la présentation du plan des investissements lors du projet de budget 2007.

S'il n'y a pas une avancée importante dans la réalisation des projets, il serait opportun de baisser de manière significative le centime additionnel."

Mme Revillet déclare:

"Le groupe socialiste remercie l'administration et chacune des personnes s'étant mises à notre disposition pour répondre à toutes nos questions, de son excellent travail, de sa disponibilité et de ses compétences professionnelles. La procédure adoptée pour étudier ces comptes 2005 est un progrès sur les années précédentes car elle permet une étude plus approfondie des différents services et de l'aspect financier de nos comptes, ainsi qu'une vue plus globale de la gestion de notre Commune.

Les 7 millions d'excédent de revenus sont une bonne nouvelle, mais nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit pour les comptes 2004, c'est-à-dire le manque de fiabilité des prévisions du Département en ce qui concerne le revenu des impôts des personnes morales.

De plus, nous constatons que ce même Département a obligé les communes à augmenter leurs réserves pour "débiteurs douteux".

La situation reste donc instable alors que certaines entreprises font faillite, d'autres affichent des résultats pharamineux; nous rappelons que les dividendes ainsi distribués diminuent la capacité d'autofinancement de l'entreprise et parfois la mettent en danger; l'avenir reste donc incertain.

A ce titre, les informations venues de la Ville de Genève, de Carouge et d'autres communes sont inquiétantes car, dans les prévisions, il ne semble pas y avoir de continuité avec les exercices précédents et les différences se chiffrent en millions.

Pour notre Commune, si nous ne tenons pas compte des impôts et de leurs réserves, nos comptes montrent une certaine stabilité, que ce soit par rapport au budget ou aux comptes 2004. Ceci nous semble la marque d'une gestion prudente et satisfaisante.

Les investissements se montent à près de 12 mio., ce qui est largement en dessous du budget qui était de 17,61 mio. La Citadelle et la rénovation de Maisonnex sont deux postes importants ainsi que la première tranche d'investissement de la 5^{ème} étape du centre sportif de CHF 4'186'869.-.

L'excellente présentation du compte rendu des Ressources humaines nous a permis d'avoir une vue plus claire de cet important poste de nos comptes. Il est important non seulement par sa place dans nos finances mais surtout par la qualité du travail des collaborateurs-trices de l'administration et ceci de l'échelon le plus modeste jusqu'au haut de la hiérarchie. Nous désirons toutefois attirer l'attention de l'administration sur la nécessité d'avoir une pyramide des âges qui soit plus équilibrée. En effet, les moins de 40 ans ne représentent que le 33% des effectifs et les moins de 30 ans, le 4%. Nous savons tous et toutes que le chômage des jeunes est un vrai problème et qu'il touche également les jeunes bien formés, que ce soit avec un CFC ou aux études. Nous sommes conscient-e-s que ce n'est pas une problématique qui peut se régler en deux coups de cuillère à pot, nous demandons seulement une attention particulière à ce problème.

Ces comptes positifs vont nous permettre de mener de front les travaux de la 5^{ème} étape du centre sportif, de l'assainissement et l'entretien de nos infrastructures, et mener une action sociale digne de ce nom afin que la population meyrinoise dans son ensemble puisse bénéficier de la bonne santé financière de notre Commune. Nous rappelons que notre priorité est le soutien aux personnes et groupes les plus vulnérables de notre communauté et que nous voudrions que la Commune s'engage plus dans l'action sociale communautaire."

M. Le Chevalier de Prévile fait la déclaration suivante:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin approuvent les comptes 2005 parce que nous estimons que les dépenses opérées dans les différents services respectent globalement les charges du budget 2005 que nous avons également approuvées. Nous souhaitons toutefois souligner divers points que la lecture attentive des documents comptables de la Commune et les commissions des finances élargies de mars à mai ont mis en évidence.

En préambule, nous remercions l'ensemble de l'administration communale pour le très bon travail effectué en 2005, la clarté de ses explications lors de la revue des comptes 2005 et les efforts de présentation qui ont été faits par les différents services. Tout particulièrement, nous félicitons MM. Solai et Cela, l'un pour sa présentation des ressources humaines qui nous a donné une vue synthétique et claire de la situation en 2005 et des défis pour 2006, l'autre pour ses recommandations et conseils au cabinet SCF Révision SA, dont le rapport sur vérification des comptes 2005 est fort clair et compréhensible.

Conformément à nos vœux et requêtes, l'administration communale nous a fait un point sur la situation des crédits d'investissement tels qu'en décembre 2005. Les Verts de Meyrin-Cointrin ont été satisfaits des explications fournies et ont apprécié la clarté de la présentation. Toutefois, nous sommes inquiets par les risques que ces crédits peuvent faire peser sur la santé financière de notre Commune. En effet, il semble que d'une part, il soit impossible de faire des provisions sur ces crédits et d'autre part, nos délibérations qui ouvrent ces crédits ne leur imposent aucune limite dans le temps, créant ainsi une véritable épée de Damoclès sur nos finances. Ainsi des crédits votés il y a quelques années ou leurs reliquats peuvent être utilisés à tout moment. Ces dernières années, notre Commune a enregistré d'agréables surplus de recettes et pouvait donc absorber d'éventuels dépassements sur l'utilisation de ses crédits sans souffrir. Mais qu'en sera-t-il quand nos finances seront plus tendues? Nous souhaitons de deux choses l'une: soit des provisions sont faites pour chaque ouverture de crédit, soit, si cela n'est pas autorisé, les crédits d'études et d'investissement doivent avoir une limite temporelle, quitte à refaire voter une nouvelle délibération pour les prolonger et les ajuster.

Au cours de ces derniers mois, nous avons exprimé à maintes reprises notre étonnement des montants élevés pour la plupart de ces crédits d'étude. En commission, le souhait a été exprimé que nous consacrons une séance à une vraie information fondée et chiffrée sur la manière d'établir le montant des crédits d'étude. Nous réitérons ici cette demande qui permettra peut-être à l'avenir d'éviter de devoir poser toujours les mêmes questions.

Nous notons également que 13,3 millions de francs ont été effectivement investis en 2005 dans notre Commune (ce qui correspond à environ 20% des revenus ce qui n'est pas négligeable). Sur ces 13,3 millions, 3,4 millions sont allés au réseau d'assainissement, ainsi qu'au ralentissement du trafic et aux écopoints de la Citadelle. La moitié des investissements, soit 6,6 millions, a été consacrée à diverses installations sportives: 3,4 millions pour les terrains de football et rugby, 0,8 millions pour une étude de la 5^{ème} étape du centre sportif, 1,4 millions pour Maisonnex et 1 million pour la rénovation du stade des Champs-Frêchets. Cela prouve bien que notre Commune continue à investir dans le sport, alors que certains se plaignent que nous ne faisons plus rien, un avis que ne semble pas partager la population. Nous observons d'ailleurs avec plaisir l'immense succès remporté par la rénovation du stade des Champs-Frêchets. Initialement sceptiques à l'égard des terrains synthétiques, nous en reconnaissons aujourd'hui volontiers les avantages, y compris écologiques. Champs-Frêchets est devenue l'installation sportive au taux d'occupation le plus élevé de la Commune.

Des divers services qui nous ont présenté leurs résultats, nous avons appris avec plaisir que Forum Meyrin est en limite de capacité avec 282 jours d'activités, ce qui a conduit à une augmentation des recettes de 45%, malheureusement accompagnées d'une augmentation des dépenses également de 45%. Ce succès va avoir un prix en termes de programmation et nous restons convaincus que M. Menghini, le nouveau directeur, va relever ce défi avec succès.

Nous nous félicitons des nouveaux pouvoirs sur le contrôle routier dont est maintenant investie notre police municipale. Ils lui permettront certainement de donner un meilleur sentiment de sécurité à nos concitoyens. Nous avons également noté que le nombre de plaintes pour actes de vandalisme ou incivilités tend à se stabiliser, indiquant une meilleure prévention de la part de nos ASM.

Nous félicitons le service énergie et bâtiments qui a réussi de nouvelles économies d'eau et d'électricité et l'encourageons à continuer activement dans cette voie en recherchant toutes les possibilités d'économie d'énergie dans les bâtiments de notre patrimoine communal. L'introduction du standard Minergie nous paraît urgente pour favoriser ces efforts. Nous attendons avec impatience que nos deux résolutions soient sorties des tiroirs où elles sommeillent. Nous avons aussi noté, avec amusement, que nos 4 stades de football en herbe sont en fait des aquariums, puisqu'ils reçoivent 3m d'eau par m² en un an!! Probablement, une fuite ou une répartition peu équitable de ce poste comptable... Dommage à ce propos que ce Conseil municipal ait refusé d'augmenter le nombre de terrains synthétiques comme pour les Champs-Frêchets.

Enfin, nous rappelons qu'une réflexion sur le choix du courant électrique reste en suspens. Le Conseil municipal avait décidé de passer progressivement au courant SIG Vitale Vert, un courant que notre Commune a les moyens de s'offrir. Le Conseil administratif avait outrepassé cette décision estimant que les Services industriels étaient peu transparents quant à l'utilisation de ces fonds supplémentaires. Cet avis n'étant pas partagé par tout le monde, nous avons alors en commission décidé d'auditionner les S.I.G.. Eh bien, nous attendons toujours. Il est impératif que cette entrevue ait lieu avant l'étude du prochain budget.

Finalement, nous nous réjouissons d'apprendre que Meyrin a une des plus basses taxes de traitement des déchets, résultat des efforts de notre Commune pour mettre à disposition de multiples lieux pour le tri des déchets et des efforts des habitants pour trier leurs déchets. C'est bon pour le porte-monnaie communal, c'est très bon pour l'environnement.

Nous terminerons cette prise de position par une réflexion sur les recettes. Il a été relevé que les recettes sur les personnes morales avaient augmenté de façon spectaculaire, alors que les recettes sur les personnes physiques avaient légèrement reculé par rapport au réel 2004, bien que la population ait augmenté. Même si les habitants de Meyrin ne travaillent pas nécessairement sur la Commune, on peut tout de même observer que les gains des entreprises augmentent, alors que les revenus et donc le pouvoir d'achats de la population diminue. Cette réalité sociale a déjà entraîné un engagement accru de notre Commune dans l'aide sociale au cours de ces dernières années.

Actuellement aucun signe d'amélioration n'est en vue et l'on peut même craindre que notre devoir de solidarité exige des efforts accrus. Afin de mieux comprendre cette contradiction entre les bénéfices des uns et les difficultés des autres, mais aussi afin de peut-être mieux pouvoir évaluer nos futures recettes fiscales, il nous semblerait judicieux d'engager une analyse permettant de mieux connaître quelles sont les entreprises qui dégagent de forts bénéfices sur notre Commune."

M. Girardet déclare:

"Tout d'abord, je tiens à remercier, au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Cela pour la parfaite présentation des compte 2005. Je demande également à M. Solai de transmettre les félicitations aux chefs de service pour l'excellente maîtrise de leur budget respectif, ainsi qu'au plus modeste des collaborateurs de la Commune, car tous se sont sentis responsables et il n'est à déplorer que de très légers dépassements. Merci également à M. Solai qui a innové quant à la présentation des comptes, notamment en ce qui concerne l'administration générale.

Critiques de l'exercice 2005 - ce qui n'a pas joué:

Pour étudier les comptes, j'étais habitué à voir le compte rendu administratif et financier. Or cette année ce document n'a pas été distribué, ce qui est dommage, car nous étions habitués à entendre les commentaires des services, car ceux-ci faisaient l'effort d'une présentation parallèlement aux comptes. Ainsi, nous aurions pu constater qu'un certain nombre de dysfonctionnements a eu lieu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, par exemple la pétition du Club des patineurs signée par 1'225 personnes demandant la réalisation d'une patinoire couverte. Le premier coup de pioche avait alors été annoncé pour avril 2006!

On aurait également pu y trouver des commentaires pour une pétition pour un tracé du tram calqué sur celui du bus 9 qui a été transmise aux services de l'Etat. Cette pétition crée une certaine grogne dans la population, car elle ne voit pas aboutir leur demande dans le sens désiré.

De plus, nous avons constaté que le referendum concernant le crédit des tribunes a été lancé, il a abouti et ceci est aussi un des effets du dysfonctionnement entre la volonté du Conseil municipal dans son ensemble et les propositions de crédit ouvert par le Conseil administratif.

Il y a eu également la bisbille de l'Undertown, avec des prises de bec et des prises de pouvoir et toute cette saga n'a amené que de l'amertume. En définitif, nous espérons trouver une solution par les propositions émises.

Les difficultés de trésorerie rencontrées par les clubs sportifs sont à mettre en lien avec l'accouchement difficile de la fondation du Casino qui pourrait venir en aide à tous ces clubs et sociétés qui peinent et dont les bénévoles s'essouffent.

Il y a eu également le PLQ de Cointrin qui a été contesté puis refusé par notre Conseil municipal. Nous pouvons déjà en voir les prémices en 2005 car à l'époque on parlait déjà d'une image directrice; point qui sera abordé, selon l'ordre du jour, dans la séance de ce soir.

Il y a quand même eu des points positifs, mais ils ont été rares, l'année dernière.

Bref, ne nous éternisons pas et parlons des comptes 2005 qui sont à nouveau excellents! Seuls les éternels esprits chagrins qui, en début de législature, avaient augmenté les centimes additionnels, feignent encore la surprise. Pourtant, les déclarations publiques émises en 2003 au nom du PDC le prédisaient clairement: "notre assiette fiscale progressera encore régulièrement grâce à la bonne santé des entreprises logées sur notre Commune". En effet, Meyrin compte plus de 27'000 postes de travail qui contribuent pour l'essentiel aux magnifiques résultats financiers depuis quelques années. Nous constatons une sérieuse embellie en 2004 qui se confirme à nouveau avec cette cuvée 2005 et ses CHF 73,7 millions de recettes annoncées et ses CHF 66,3 millions de charges, générant un excédent de CHF 7,4 millions. Il convient en outre de préciser que la dette n'a jamais été aussi basse (CHF 4,5 millions, soit environ CHF 225.- par habitant). Par ailleurs, les provisions (réserves) ont pu être augmentées de CHF 6 millions.

Les amortissements économiques en légères diminutions (CHF 8,5 millions) ajoutés aux bonis offrent une capacité d'autofinancement confortable (CHF 16,5 millions) qui devrait pousser les plus timorés à investir dans des infrastructures pour l'accueil de la petite enfance et pour la finalisation de la 5ème étape du centre sportif (stade de football, patinoire couverte et boudrome). A l'heure où le chômage ne baisse pas, au moment où les taux d'intérêts sont encore attractifs, Meyrin se doit d'utiliser cette capacité d'autofinancement pour l'investissement. Nos sociétés sportives, fortes de quelque 3'000 membres, sont pour beaucoup d'entre elles en attente d'équipements qu'on leur promet depuis belle lurette.

Ainsi, le plan des investissements n'est pas respecté et les réalisations sont repoussées aux calendes grecques, tandis que le budget de fonctionnement continue son inexorable progression, notamment en raison de la prise en charge de tâches sociales dévolues prioritairement au canton et par la création de nouveaux postes hiérarchiques dans l'administration communale.

Faut-il le redire une fois encore? Si rien n'est entrepris dans les plus brefs délais, à savoir d'ici l'élaboration du prochain budget 2007, le groupe DC proposera une baisse des impôts pour le budget 2007. Nous n'acceptons pas que le contribuable meyrinois soit continuellement ponctionné sans qu'on lui offre en contrepartie des prestations concrètes répondant à ses besoins.

Nous sommes fiers du cadre de vie offert au Meyrinois. Nous l'apprécions également parce que nous l'avons construit ensemble, avec les magistrats d'hier et ceux d'aujourd'hui. N'oublions pas que nos prédécesseurs ont pris des risques financiers à l'époque de la construction de la cité. Ils ont dû, avec des moyens limités et dans l'urgence, répondre aux besoins des nombreux nouveaux habitants. Des referendums? Il y en a eus, certes ! Mais des investissements ont été réalisés alourdissant la dette et les budgets de fonctionnement à cette époque.

Aujourd'hui, la relève doit être assurée. Il est grand temps de retrouver ce second souffle, cet esprit des pionniers, pour que Meyrin ne s'endorme pas sur ses lauriers à contempler son passé de bâtisseurs.

Chassons nos peurs du lendemain! Cessons de n'investir que dans des études coûteuses et concrétisons enfin nos projets, en bâtissant avec confiance pour que la jeunesse meyrinoise continue d'être accueillie, éduquée et encadrée par des bénévoles généreux et enthousiastes qui méritent toute notre reconnaissance.

Vous l'aurez compris, le groupe DC approuvera les comptes 2005. Merci de votre attention."

M. Kirschmann déclare:

"Je tiens à remercier le service financier de la Commune, car j'ai eu un petit instant de rêve, à la lecture de la première page rose du compte rendu. En lisant que la Commune avait eu un excédent de dépense de CHF 7,5 millions, j'ai pensé que cela serait l'occasion de resserrer les rangs au sein des différents groupes pour étudier des solutions afin de sortir de ces chiffres rouges. Malheureusement, en lisant la troisième ligne, je suis revenu à la réalité lorsque j'ai constaté que nous avons bien fait un bénéfice de CHF 7,5 millions.

Je vais donc vous faire part de notre prise de position telle que nous l'avions conçue initialement.

L'excédent de recettes de plus de CHF 7 millions pour les comptes 2005 est trompeur. Il provient d'un manque d'investissements de CHF 20 millions depuis la hausse du centime votée en 2003 et d'un certain nombre de postes non repourvus au sein de l'administration de la Commune, plus particulièrement ceux prévus pour la crèche.

Nous ne pouvons pas admettre sans réagir l'augmentation du compte "pertes sur débiteurs" qui a augmenté de CHF 5'750'000.- par rapport aux comptes 2004. deux raisons pour expliquer cet écart:

- premièrement, la nouvelle méthode employée par l'administration fiscale concernant le reliquat sur impôts à défavorisé les communes présentant une bonne santé financière;
- deuxièmement, le laxisme de la même administration pour le contrôle des personnes et des entreprises ayant des retards dans le paiement de leurs impôts.

Le groupe libéral ne demandera pas, une fois n'est pas coutume, la baisse du centime, mais il attend de la part de ceux qui ont soutenu sa hausse qu'ils fassent preuve d'un esprit de consensus, afin de permettre la réalisation d'un certain nombre de projets à la veille de la venue d'un nombre important de nouveaux habitants sur la Commune.

Nous remercions les services de la mairie pour la clarté des comptes présentés, mais nous les refuserons car nous attendons une plus grande maîtrise des charges du personnel et un plus grand respect du plan des investissements.

Merci."

Mme Zwick-Merchan déclare:

"Etant donné que les finances de la Commune se portent bien et que nous avons eu de nouveau, en 2005, une année prospère, nous n'avons qu'à nous réjouir de ce résultat en espérant que, malgré les forts investissements qui nous attendent, nous arriverons à maîtriser les dettes futures, en utilisant nos biens à bon escient.

Toutefois, quelques réflexions générales s'imposent sur les comptes 2005, au sujet des revenus, soit la constatation flagrante de l'augmentation des impôts versés par les personnes morales, plus de 2 millions par rapport à 2004, ce qui veut dire que les entreprises se portent bien. Nous le savions déjà.

Il aurait été logique et souhaitable que cela se répercute sur les impôts de personnes physiques, mais hélas, ce fut le contraire puisqu'il y a une diminution de CHF 550'000.- par rapport à 2004. Ce qui met en évidence la réalité actuelle des salariés qui subissent une stagnation de salaires, une augmentation du chômage et l'arrivée en fin de droit de beaucoup de chômeurs.

J'ai choisi comme analyse pour mon rapport d'aujourd'hui, la comparaison entre les dicastères qui me tiennent spécialement à cœur: le social, la culture et le sport, les trois piliers de la vie communale.

Commençons par la petite enfance et, en préambule, je tiens à répéter ce que vous m'avez déjà entendu dire dans cet hémicycle. Rien ne justifie l'augmentation des prix de crèches, garderies et jardins d'enfants; rien ne nous oblige à nous mettre en parallèle avec la Ville de Genève.

Par contre, nous devrions mener une réflexion sur ce que signifie vraiment cette augmentation. Aux précurseurs de la diminution du centime additionnel, je les rends attentifs que cela signifie en fait une augmentation d'impôt consentie et déguisée.

D'autre part, nous ne pouvons pas, de cette façon, défendre le droit des femmes au travail et à se positionner de façon égale dans la vie active par rapport aux hommes, ce qui a des conséquences graves surtout en cas de divorce et quand on arrive à la retraite, si nous ne facilitons pas la création des infrastructures, mais aussi l'accès bon marché à ces structures.

Vous savez très bien que le renoncement de beaucoup de femmes à se lancer dans le monde du travail, quand elles ont des enfants, est basé sur un calcul très simple: l'augmentation des impôts, plus le prix de la crèche, garderie, jardin d'enfants ou la nounou, rendent impossible le choix d'aller travailler car, dans ces conditions, le gain disparaît.

Profitions aussi des crédits accordés par la Confédération qui les a remis en jeu dernièrement, pour construire encore des infrastructures pour la petite enfance.

En résumé:

Le social nous a coûté CHF 7'200'000.- de fonctionnement (avec salaires, moins revenus). Dans ce secteur, le groupe des Aînés fait figure de parent pauvre.

Les idées pour palier aux problèmes de solitude et d'abandon ne manquent pas, surtout maintenant qu'il y a une tendance de la part des autorités cantonales à maintenir les personnes, même très âgées, à domicile; cette tendance est due aussi aux coûts et au manque d'EMS.

Nous essayons au Bureau de la Commission consultative des Aînés de "bricoler" pour ne pas coûter cher à la Commune. Nous sommes tous bénévoles pour organiser visites, excursions, marches et autres gymnastiques, en faveur des aîné-e-s.

Mais, pour faire un travail sérieux d'accompagnement, j'ai l'impression que la bonne volonté ne suffira pas et que c'est un devoir de la Commune de prévoir une solution pour combler cette nécessité.

La culture nous a coûté CHF 5'250'000.- (avec salaires moins revenus) sans commentaire car nous ne regrettons pas cette dépense.

Le sport nous a coûté CHF 3'000'000.- (avec salaires moins revenus). A signaler, que les montants de fonctionnement et des salaires auront une forte tendance à augmenter dans les années à venir, tenant compte de l'implantation des nouvelles installations sportives. Le point fort de ce dicastère est naturellement les investissements prévisionnels de CHF 40'000'000.- qui dépassent tout entendement.

Pour terminer, un grand merci à tout le personnel de la Commune, aux chefs de service qui nous ont donné toutes les explications nécessaires, à M. Cela pour les finances et à M. Solai pour tous les documents et éclaircissements mis à notre disposition.

Je crois que les trois conseillers administratifs méritent aussi notre gratitude pour leur patience et leur honnêteté."

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote les différentes délibérations:

a) Délibération No 10a/2006

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 mai 2006,

D E C I D E

PAR 27 OUI et 2 ABSTENTIONS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 suivants, pour un montant total de CHF 6'131'455.03, soit:

No	<u>Libellé</u>	Dépassements en CHF
0	RECAP. ADMINISTRATION GENERALE	
01	CONSEIL MUNICIPAL	
	TOTAL CHARGES	28'462.34
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	40'081.50
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1'100.00
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5'791.00
05	ADMINISTRATION GENERALE	
303	ASSURANCES SOCIALES	2'718.38
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	82'432.90
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	1'209.49
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'232.40
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	158'378.61
08	IMMEUBLES DU P.A.	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	8'961.50
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	13.05
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	1'651.73
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	9'655.93
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1'935.12
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	
319	FRAIS DIVERS	5'296.59
330	PATRIMOINE FINANCIER	3'421.30
1	SECURITE PUBLIQUE	
10	ETAT CIVIL	
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1'811.40
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	700.05
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	0.00
319	FRAIS DIVERS	11.65
351	CANTONS	28'799.50
11	SECURITE MUNICIPALE	
303	ASSURANCES SOCIALES	1'846.30
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1'280.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'483.75

14	INCENDIE ET SECOURS	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	9'484.20
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	542.00
352	COMMUNES	5'733.00
16	PROTECTION CIVILE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	3'333.20
303	ASSURANCES SOCIALES	969.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	192.50
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	639.05
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
21	ECOLES PUBLIQUES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	64'344.50
303	ASSURANCES SOCIALES	3'952.90
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	33'967.50
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	15'319.95
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	28'462.57
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	11'539.18
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	73'626.20
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	478.85
361	CANTONS	2'382.00
3	CULTURE ET LOISIRS	
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7'814.70
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	392.18
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	43'011.71
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	6'924.50
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	850'201.94
33	PARCS ET PROMENADES	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	5'591.45
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	7'063.65
306	PRESTATIONS EN NATURE	86.35
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	266.49
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	16'986.60
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1'815.05
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	269.15
319	FRAIS DIVERS	44.80
34	SPORTS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	83'680.80
303	ASSURANCES SOCIALES	4'026.75
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	8'818.85
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	2'314.05
306	PRESTATIONS EN NATURE	3'857.15
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'310.24
317	DEDOMMAGEMENTS	12.00
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	125'153.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	99'116.55
35	AUTRES LOISIRS	

313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	100.00
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	2'790.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'555.75
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	67'857.85
366	PERSONNES PHYSIQUES	9'804.18
5	PREVOYANCE SOCIALE	
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'025.10
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	5'673.22
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	1'394.00
361	CANTONS	216.40
364	SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE	101.00
58	AIDE SOCIALE	
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	8'623.75
330	PATRIMOINE FINANCIER	118'866.30
366	PERSONNES PHYSIQUES	100'387.10
367	ETRANGER	152'258.64
6	TRAFIC	
62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	68'740.85
303	ASSURANCES SOCIALES	9'276.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	25'146.20
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	16'611.30
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	266.94
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	34'986.58
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	15'104.00
7	PROTECTION & AMENAG. ENVIRONNEMENT	
71	PROTECTION DES EAUX	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	138.13
72	TRAITEMENT DES DECHETS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	4'346.95
303	ASSURANCES SOCIALES	879.10
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1'697.50
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5'057.95
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	5'062.31
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	22'459.70
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	5'700.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	18'488.60
319	FRAIS DIVERS	520.00
351	CANTONS	64'587.43
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	7'064.30
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	3'844.35
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	7'026.80

9	FINANCES ET IMPOTS	
90	IMPOTS	
330	PATRIMOINE FINANCIER	3'239'914.20
351	CANTONS	154'086.50
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
320	ENGAGEMENTS COURANTS	1'376.85
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	3'215.04
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	8'041.78
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	21'161.78
	TOTAL	6'131'455.03

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b) Délibération No 11a/2006

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005

Vu le compte administratif pour l'exercice 2005 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2005 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 mai 2006,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 2 NON et 2 ABSTENTIONS

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de CHF 66'247'336.75 aux charges et de CHF 73'686'240.44 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 7'438'903.69,
3. d'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de CHF 13'402'297.61 aux dépenses et de CHF 1'427'269.50 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'975'028.11,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 11'975'028.11 par l'autofinancement à raison de CHF 15'914'654.08 au moyen de la somme de CHF 8'475'750.39 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 7'438'903.69,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 7'438'903.69 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant à l'actif un montant de CHF 156'427'625.76 qui se compose de:

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	52'859'505.39
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	103'568'120.37
• Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
• Découvert (nature 19)	CHF	<u>0.00</u>
Total de l'actif	CHF	156'427'625.76

et au passif un montant de CHF 156'427'625.76 qui se compose de:

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	3'416'481.15
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	4'500'000.00
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	977'538.83
• Provisions (nature 24)	CHF	16'294'773.00
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	8'300'877.20
• Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>122'937'955.58</u>
Total du passif	CHF	156'427'625.76

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à CHF 26'286'301.55.

c) Délibération No 12a/2006

relative à l'approbation du rapport de gestion 2005 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2006,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2005 de l'OPC Meyrin-Mandement.

Mme Boget déclare qu'elle a écouté avec attention les diverses prises de position des partis et assure que les compliments adressés, non seulement au secrétaire général et au chef des finances, mais également à l'ensemble des chefs de service et à l'ensemble de l'administration, seront largement transmis à l'ensemble du personnel.

Concernant la non-présentation, pour l'instant, du compte rendu administratif et financier, elle explique que celui-ci, dans un souci de recherche de qualité, n'a pas encore pu être finalisé et qu'il sera envoyé prochainement.

Elle relève que M. Sansonnens, M. Ducrot et elle-même, ayant entendu de nombreuses remarques, critiques, approbations, désapprobations, elle assure que le Conseil administratif tiendra compte de ce bilan de l'activité annuelle de la Commune.

Elle déclare qu'il y a un équilibre vers lequel la Commune doit tendre et quant à la question de savoir si cette manière de gérer cette stabilité, n'est pas en fait une inertie, elle répond que certains gros dossiers sont à l'étude déjà depuis le début de la législature et qu'il faut du temps pour les finaliser. Ainsi, les travaux relatifs au dossier de la révision des statuts sont bien avancés et la démarche va être prochainement présentée au Municipal.

Au sujet de l'avancement des projets, elle argue que le Conseil administratif tient à promulguer la réalisation des projets prioritaires, mais déclare qu'au moment où le dossier est remis au Municipal, il doit y avoir une recherche de consensus à ce niveau, afin que les dossiers puissent avancer.

Elle conclut que vu la capacité d'autofinancement importante, elle espère que celle-ci permettra la réalisation d'un certain nombre d'installations.

* * *

13. Résolution présentée par la commission d'urbanisme demandant un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin (projet No 07/2006)

M. Girardet relate que lors de la dernière commission d'urbanisme, il y a eu la lecture d'une lettre émanant de l'Association "Agir pour Cointrin", qui avait été présentée au Conseil municipal du mois dernier. A ce sujet, il avait été demandé au Conseil administratif de faire le point sur un certain nombre de quiproquos s'agissant d'image directrice et d'interprétations autour de ce concept.

En effet, il explique que cette Association avait été mal informée et lors d'une entrevue avec les services du département du territoire, il lui avait été présenté une soi-disant image directrice. En fait, il s'avère que le document présenté n'était pas une image directrice, mais avait servi de base pour débouter l'association auprès du tribunal fédéral.

Il rappelle qu'au début de l'année, le Conseil municipal a refusé à l'unanimité de préavisier un plan localisé de quartier au chemin des Sapins, puisque qu'il désirait déjà l'établissement d'un moratoire afin d'élaborer, d'abord, le plan directeur communal et le plan directeur de quartier de Cointrin.

Il relate que, sur une idée de M. Le Chevalier de Préville, les services de l'administration ont proposé ce projet de résolution afin que les mandataires présentent un plan directeur de quartier de Cointrin . De plus, il rappelle que le président du département de territoire, M. Cramer, viendra sur la Commune pour présenter deux projets de plan localisé de quartier, actuellement mis à l'enquête.

Il conclut en déclarant que la commission d'urbanisme propose un vote immédiat, si possible à l'unanimité, afin de montrer au conseiller d'Etat la volonté communale de respecter les normes et les lois en vigueur, à savoir d'abord l'établissement du plan directeur de quartier et ensuite l'établissement du plan localisé de quartier et ceci dans un esprit de concertation.

M. Tschudi annonce que le Bureau a également opté pour le vote immédiat et ouvre le débat à ce sujet.

M. Hulliger déclare que renvoyer ce projet en commission serait totalement inutile car il en a déjà été débattu.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** soumet aux voix la proposition de vote immédiat, ce qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Hulliger relate que Cointrin a subi diverses transformations et qu'une partie de sa surface a été déclassée, il y a plus de 40 ans (notamment l'espace situé entre l'avenue Louis-Casaï, le chemin des Sapins, le chemin Terroux et le chemin De-Joinville). Il rapporte qu'il y a eu plusieurs projets visant à organiser ce territoire et ces projets ont, pour le canton, fait office d'image directrice. Image qui a été présentée à l'Association "Agir pour Cointrin" et qui a poussé cette association à s'adresser au Municipal.

Il relate qu'actuellement les choses bougent à Cointrin et qu'un plan localisé de quartier chemin des Sapins/chemin De-Joinville est en voie de finition. Cependant, il rappelle que le PLQ sis à l'angle chemin des Sapins / chemin des Terroux a interpellé le Municipal qui l'a refusé à l'unanimité estimant qu'il était peu judicieux d'utiliser cette surface de cette manière.

Il tient à signaler que l'image directrice qui a été présentée à l'association "agir pour Cointrin", qui est une image conceptuelle donc à titre d'auteur, incluait déjà les deux PLQ mentionnés plus haut, ce qui a contribué à maintenir le malentendu.

Afin d'éviter la prolifération des PLQ-timbre poste qui par la suite court-circuiteront le plan directeur de quartier, il explique qu'il faut absolument agir, d'où la proposition par la commission d'urbanisme de présenter un projet de résolution demandant un moratoire; c'est-à-dire une interdiction de toute nouvelle construction sur cette surface et demandant au Conseil d'Etat de patienter avant d'accepter des PLQ jusqu'à l'établissement du plan directeur de quartier en ce qui concerne Cointrin. Le Conseil municipal n'est pas opposé à une urbanisation de ce quartier, par contre il refuse une urbanisation anarchique. C'est une manière de donner un signe clair au Conseil d'Etat et pour que ce moratoire ait un poids, il faut que ce projet de résolution soit accepté à l'unanimité.

Il pense que si l'on veut protéger cette zone-là, en préconisant un développement harmonieux, il faut accepter ce projet de résolution à l'unanimité ce soir.

M. Chambers déclare qu'il connaît bien Cointrin car il y est né et y a grandi. Il désire, en outre, remercier les membres de la commission et l'ensemble du Conseil municipal d'avoir voté défavorablement le PLQ lors de la dernière séance du Conseil municipal et aimerait également remercier quelques Cointrinois qui se battent sur le terrain.

Il invite les membres du Conseil municipal à voter favorablement ce moratoire pour Cointrin et pense qu'il sera ainsi possible d'avoir une vue plus claire du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin.

M. Charprier déclare qu'il a apprécié l'historique relaté par M. Hulliger et qu'il n'a rien à ajouter, tout en appuyant sa demande de vote à l'unanimité. Il relate qu'il a été fâché d'apprendre que le Conseil administratif, ainsi que M. Sansonnens et le service SUTP n'ont pas été très clairs dans leurs explications. De plus, en apprenant que M. Cramer ne tenait pas compte du préavis communal en s'asseyant dessus, il estime qu'il y a certains dysfonctionnements dans notre république. Il se réjouit de la séance du 21 juin où M. Cramer viendra exposer les deux nouveaux PLQ qui sont en cours, car cela sera l'occasion de lui faire part de notre mécontentement.

Lors de la dernière séance de la commission d'urbanisme, il relate qu'il avait proposé d'auditionner l'Association "Agir pour Cointrin" car celle-ci proposait de venir présenter des propositions concrètes et constructives. Il déplore que sa demande n'ait pas été retenue par M. Girardet, président de la commission.

M. Schweizer annonce que le groupe radical va suivre les recommandations de la commission d'urbanisme et du Bureau en votant favorablement cette résolution.

M. Girardet tient à remercier M. Hulliger qui, pour faire suite à sa demande au début de cette séance, a établi un rapport de la commission bien que celui-ci ne soit pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Quant à la proposition de M. Charprier, il précise que ce n'est pas lui qui l'a refusée, mais l'ensemble des commissaires. De plus, il ajoute que le dialogue avec l'association "Agir pour Cointrin" n'a jamais été refusé et rappelle les discussions qui ont déjà eu lieu avec cette association. De plus, il relate que le processus d'élaboration du plan directeur de quartier met en place des lieux de concertation avec les habitants et l'association "Agir pour Cointrin" fera partie des interlocuteurs lors de l'élaboration de ce plan directeur de quartier. Les conseillers recevront les résultats de ces concertations et pourront par la suite rajouter ou enlever ce qui ne convient pas par le biais d'amendements.

M. Kirschmann invite ceux qui ne connaissent pas Cointrin à rendre visite à ces lieux privilégiés de notre Commune, ce qui leur permettra de comprendre pourquoi certaines personnes s'acharnent à y acquérir des parcelles. A l'issue de cette visite, il déclare que chacun sera le bienvenu chez lui pour boire un verre.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi**, le président, met au vote **la résolution No 07/2006**

présentée par la commission d'urbanisme demandant un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin

Vu le plan directeur cantonal "Genève 2015";

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, dont l'art. 11bis entré en vigueur le 25 janvier 2003, fait obligation aux communes d'élaborer un plan directeur communal;

Vu la délibération adoptée en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- à cette fin et demandant prioritairement l'étude d'un plan directeur de quartier pour Cointrin;

Vu les procédures menées jusqu'au Tribunal fédéral par plusieurs habitants de Cointrin dans le cadre de l'adoption du plan localisé de quartier No 29'153-526 situé à l'angle des chemins De-Joinville et des Sapins;

Vu le refus, à l'unanimité du Conseil municipal en séance du 11 avril 2006, du projet de plan localisé de quartier No 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

le Conseil, sur proposition de sa commission d'urbanisme, en séance du 16 mai 2006,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- de charger le Conseil administratif d'intervenir auprès du Président du département du territoire afin d'obtenir un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier, ainsi que dans la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin, jusqu'à l'adoption du plan directeur de quartier en cours d'étude.

* * *

Projet de résolution proposé par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, Jean-Pierre Kirschmann, au nom du groupe libéral, Jean-François Girardet, au nom du groupe démocrate chrétien, Johann Ballaman, au nom du groupe de l'alliance de gauche et Jean-Claude Brulhart, au nom du groupe socialiste, relative à la mise à disposition d'une patinoire provisoire à proximité de la patinoire existante pendant la saison des sports de glace

M. Tschudi rappelle que l'assemblée a accepté que ce projet de résolution soit ajouté à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. Schweizer explique que cette idée de résolution fait suite à une demande des hockeyeurs et des autres utilisateurs de glace. De plus, cette demande est motivée par tous les problèmes que ce club rencontre actuellement au niveau de ses déplacements pour les entraînements, ainsi que par le risque encouru lors des trajets en voiture.

Il explique que sa résolution demande au Conseil administratif de trouver une patinoire en location pour la saison 2006-2007 pour permettre aux hockeyeurs, aux patineurs et au public d'avoir de la surface de glace à disposition, en attendant la patinoire couverte.

De plus, il explique que suite à la fin du partenariat avec le Genève Servette hockey-club, beaucoup de jeunes vont revenir à Meyrin, ce qui va nécessiter encore plus d'heures de glace.

Il relate qu'il a vu dans des catalogues que l'on peut louer des surfaces de glace que l'on peut poser sur des parkings ou sur des piscines comme c'était le cas au Grand-Lancy. Il estime que cette solution intermédiaire pourrait bien rendre service aux utilisateurs de glace et demande le vote immédiat de cette résolution.

M. Tschudi estime que cet objet ferait plutôt l'objet d'une motion vu qu'il demande au Conseil administratif d'étudier un objet et ouvre le débat sur l'opportunité d'un vote immédiat.

M. Girardet tient à remercier M. Schweizer pour l'élaboration de cette résolution. Il relate que cette proposition est intervenue à la suite d'une commission des sports lors de l'audition des hockeyeurs et estime qu'il s'agit là d'une possibilité d'aide pour offrir des heures de glace supplémentaires au Club des patineurs. Il approuve le vote immédiat car une résolution est une demande au Conseil administratif de présenter une délibération avec des variantes éventuelles (couverture ou autre).

M. Devaud déclare qu'il est hors de question de transformer cette résolution en motion, car le Conseil administratif mettrait six mois pour y répondre et que d'ici là la patinoire couverte serait construite.

[Rires.]

Il relate que ce projet de résolution découle de l'audition du club des patineurs de Meyrin qui est venu avec des demandes assez drastiques par rapport à des financements complémentaires. Il continue en relatant que la plupart des clubs ont des difficultés financières et que la Commune n'a jamais réalisé les installations attendues depuis longtemps.

De plus, il ajoute que ce projet de résolution permettrait aux parents des jeunes qui participent aux entraînements et les matchs du CP Meyrin, d'avoir une sécurité supplémentaire.

Il conclut en déclarant que son groupe approuvera le vote immédiat et sera favorable à ce que le Conseil administratif présente très rapidement une délibération qui pourrait aller dans le sens de cette résolution.

M. Ballaman déclare que son groupe est favorable au vote immédiat, car le tour du problème a déjà été fait à maintes reprises. Il ajoute que l'aide financière demandée par le club de hockey est équivalente à la somme qu'il faudrait déboursier pour cette patinoire artificielle, mais il s'agit surtout de questions pratiques et de sécurité.

Il estime qu'il n'est pas normal de faire de la route pendant plus de trois heures pour des jeunes enfants pour aller s'entraîner environ une heure de temps.

De plus, il argue que s'il est maintenant possible d'en construire au centre ville ou au stade de la Genève, alors pourquoi pas à Meyrin.

M. Tschudi met au vote la proposition de vote immédiat, cette proposition **EST ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Le Chevalier de Préville soutient les propos de M. Girardet et la demande du club des patineurs sollicitant une patinoire pour le mois de septembre, afin d'éviter les nombreux déplacements.

Cependant, il désire modifier le "décide" qui stipule: "... d'étudier et d'installer..." et le remplacer par "...d'étudier pour l'installer...".

Dans le "décide", **M. Hulliger** propose de "demander au Conseil administratif de présenter un projet de délibération relatif à la location d'une patinoire provisoire et à son installation à proximité..." à la place "d'étudier la possibilité".

M. Charpier déclare que son groupe est favorable à ce projet de résolution et à l'amendement proposé par M. Hulliger. Cependant, il ne souhaite pas que cette résolution et cette future délibération donnent un prétexte au Conseil administratif pour ne pas donner suite à la résolution votée lors du Conseil municipal du 11 avril dernier, décidant de limiter le coût de construction de la patinoire couverte et du boulodrome et que les études se fassent très rapidement en vue du dépôt dès que possible des délibérations relatives au crédit de construction de la patinoire couverte et du boulodrome. Il craint en fait un retard dans l'étude de la patinoire couverte et du boulodrome.

M. Chambers propose de rajouter dans le "décide" "...la possibilité de louer ou l'achat...", car il est possible qu'il y ait sur le marché une patinoire "d'occasion" qui pourrait être achetée. Il estime que la Commune pourrait éventuellement étudier l'achat d'une telle patinoire.

M. Ducrot estime qu'il aurait été préférable que le Conseil administratif fasse part au Municipal de tous les éléments en sa possession afin qu'il puisse juger en toute objectivité et pense important de recadrer le débat de ce soir.

Aussi, explique-t-il qu'il s'agit d'une patinoire à ciel ouvert et qu'un certain nombre de déplacements lié aux intempéries sera inévitable. De plus, il précise que ce n'est pas une nouvelle patinoire qui supprimera le camp d'entraînement à Leysin.

Concernant l'échéance du mois de septembre, il souligne qu'il s'agit des entraînements du club et non de la reprise du championnat qui lui débutera en octobre, l'essentiel des déplacements ayant lieu, d'une part, pour le camp d'entraînement et, d'autre part, pour les matches.

Il déclare qu'il y aura également un certain nombre de contraintes à prendre en compte dont celui de la gestion, de l'exploitation et du personnel de cette patinoire. Ces points feront partie de l'étude et il est important que le coût exact de cette patinoire soit intégrée dans le coût total.

Quant à l'achat, il tient à rappeler que tant la commission que celle de l'urbanisme, dans le cadre de ces travaux à ce jour, a toujours prôné le maintien de la patinoire ouverte. Ce qui veut dire qu'avec la patinoire couverte, il y aurait encore une troisième surface de glace. Alors qu'advient-il de cette patinoire si nous l'achetons?

Il conclut en déclarant que tous ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre d'une gestion cohérente de l'opportunité proposée au travers de cette résolution.

Mme Ecuyer rappelle que la Commune a acheté une énorme tente et suggère de l'utiliser pour couvrir cette patinoire pendant l'hiver.

Quant à **M. Girardet**, il estime que c'est un projet typique qui pourrait être présenté à la Fondation du casino.

M. Kirschmann relève que le plus important c'est d'assurer la sécurité de nos enfants qui se déplacent et trouve dommage de devoir attendre un accident pour commencer à chercher des solutions.

M. Tschudi met au vote l'amendement proposé par M. Hulliger, en y intégrant la proposition de M. Chambers, modifiant le "décide" de la manière suivante: "de demander au Conseil administratif de présenter un projet de délibération relatif à la location et/ou à l'achat d'une patinoire provisoire et à son installation à proximité de la patinoire existante pendant toute la durée des sports de glace."

Cet amendement **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Le président procède alors à la mise au vote de **la résolution No 08/2006**

proposée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, Jean-Pierre Kirschmann, au nom du groupe libéral, Jean-François Girardet, au nom du groupe démocrate chrétien, Johann Ballaman, au nom du groupe de l'alliance de gauche et Jean-Claude Brulhart, au nom du groupe socialiste, relative à la mise à disposition d'une patinoire provisoire à proximité de la patinoire existante pendant la saison des sports de glace.

Vu le manque de disponibilité d'heures de glace pour les patineurs du CP Meyrin, tant hockey qu'artistique;

Vu la grande difficulté pour le C.P.Meyrin hockey à trouver une surface de glace complémentaire sur Genève et ses environs pour ses entraînements;

Vu les longs déplacements pouvant représenter jusqu'à 240 km aller-retour pour des entraînements de préparation d'environ 1 heure;

Vu que les locations d'heures de patinoire hors Meyrin peuvent représenter un coût de CHF 150.- à CHF 300.-;

Vu les risques encourus par les parents et les enfants d'utiliser leur véhicule privé pour le déplacement des jeunes joueurs;

Vu le manque d'heures de sommeil lié aux retours tardifs d'entraînements la semaine et le week-end, qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les résultats scolaires des jeunes en étude;

Vu la bonne santé des finances de notre Commune;

Vu la demande croissante du public à disposer de plus d'heures de glace;

Le conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2006,

D E C I D E

PAR 25 OUI et 4 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif de présenter un projet de délibération relatif à la location et/ou à l'achat d'une patinoire provisoire et de l'installer à proximité de la patinoire existante pendant toute la durée des sports de glace.

* * *

14. Projets de résolutions

M. Schweizer annonce qu'il présentera, lors de la prochaine séance, un projet de délibération, au nom du parti radical, demandant une participation financière communale à un fonds qui sera mis à disposition des familles ayant des enfants handicapés mentaux.

M. Jimenay annonce qu'il viendra également avec un projet de résolution concernant l'organisation, par l'administration, d'une journée de la prévention en matière de circulation routière, du service du feu, de la protection civile, etc.

* * *

15. Projets de motions

Néant.

* * *

16. Propositions individuelles

M. Chambers annonce que sa proposition est liée au futur tram, aux navettes TCMC et P+R. Il explique qu'en se rendant à plusieurs reprises au centre sportif de Maisonnex, il lui a été impossible de trouver une place de parking car 75% des places sont occupées par des frontaliers. Il demande au Conseil administratif d'installer rapidement des panneaux mentionnant que le parking est réservé exclusivement aux usagers du centre sportif de Maisonnex. Il ajoute que si aucune mesure n'est prise, il y aura vraisemblablement une baisse du chiffre d'affaires du centre sportif.

M. Ducrot répond que si l'on veut mettre ce genre de signalétique, il faut un arrêté du département des institutions et qu'il est également difficile de procéder au contrôle. Cependant, il propose de consulter l'OCM (l'office cantonal de la mobilité) afin de voir s'il serait possible de limiter le temps de parcage à trois ou quatre heures.

M. Devaud propose que, lorsqu'un référendum a abouti, de laisser le vote populaire se faire.

M. Tschudi estime que ce n'est pas une proposition à adresser au Conseil administratif mais que c'est au législateur cantonal de préciser ce point.

M. Boccard demande au Conseil administratif d'étudier assez rapidement sa demande d'implantation d'un kit école devant l'école des Champs-Fréchets. Il ajoute que la rue des Lattes est de plus en plus utilisée par les frontaliers comme route de détournement pour avoir accès à la frontière de Mategnin. De plus, il ajoute qu'il y a de nombreuses manifestations qui se déroulent le week-end dans les salles de gymnastique et dans l'école, que la circulation est dense, qu'il y a beaucoup d'enfants, que l'entrée du parking qui dessert cette école n'est pas signalisée et que certains automobilistes roulent à une vitesse excessive à cet endroit. Il souhaite que le nécessaire soit fait avant qu'un enfant ne se fasse renverser.

Mme Ecuyer déplore que, pour la dernière séance du Conseil municipal, à cause de certains amateurs de football, il faille renoncer à la sympathique grillade de fin de semestre. Elle propose donc que les amateurs de football puissent suivre le match à la salle du bas devant un ou deux écrans et que les autres conseillers puissent savourer quelques grillades en attendant la séance du Conseil municipal. De plus, elle ajoute que de cette manière, tout le monde sera là à l'heure pour la séance.

M. Jimenay propose que, dans le cadre des travaux liés au TCMC, la Commune fasse un effort vis-à-vis des parents qui ont plusieurs enfants devant prendre le bus pour se rendre à l'école, en participant notamment aux frais des abonnements de bus.

De plus, il propose d'avoir des écussons métalliques (pin's) de la Commune qui ont un pas-de-vis au lieu du "clip" actuel qui se perce facilement et qui blesse.

M. Tschudi rappelle que, concernant sa première proposition, une résolution a déjà été votée dans ce sens.

M. Girardet propose que pour l'année prochaine, il soit mis aux voix les propositions individuelles. Il rappelle que le règlement demande de mettre aux voix les propositions, car comme toute demande au Conseil administratif, elles sont conditionnées au suffrage du Conseil municipal. Il estime que cette façon de faire obligera le Conseil administratif à donner des réponses précises aux propositions individuelles et ainsi il ne pourra plus les ignorer, à l'instar du Conseil d'Etat qui s'assied sur les plans localisés de quartier.

M. Tschudi pense que cette question ne peut pas être débattue ce soir et estime qu'il s'agit d'une interprétation du règlement du Conseil municipal faite par M. Girardet. Il ajoute que si une proposition individuelle est votée, ce n'est plus une proposition individuelle, mais cela ressemble étrangement à une motion. En effet, une proposition qui invite le Conseil administratif à étudier quelque chose, s'appelle justement "une motion".

M. Ducrot tient à signaler que chaque fois qu'une proposition est faite par écrit ou verbalement, les services de la Commune tiennent compte de ces remarques, questions et propositions et que dans les communications du Conseil administratif, il y est toujours répondu.

* * *

17. Questions

Mme Revillet demande si la Commune utilise du chlore pour désinfecter l'eau des piscines, car elle rappelle que le chlore peut irriter les yeux et les muqueuses. De plus, elle ajoute qu'il se répand sous forme gazeuse au-dessus des bassins et peut provoquer, chez les personnes les plus fragiles, des problèmes aux poumons. Par ailleurs, sa dégradation biologique pose problème. Elle explique qu'aujourd'hui il existe différents produits de substitution au chlore, en général plus cher à l'installation, mais vu le coût élevé du chlore, ces produits sont rentables à long terme. Aussi, demande-t-elle si la Commune a déjà étudié ces nouvelles possibilités.

M. Ducrot déclare qu'il ne peut pas répondre de manière très technique à cette question. Il ajoute que la Commune est sensible à cette problématique et tient à rappeler qu'un soin particulier est apporté aux installations sportives communales, plus particulièrement celles qui sont fermées, au niveau de la ventilation. A sa connaissance, il ne relève pas de plainte à ce sujet.

Concernant l'utilisation du chlore, il explique que la Commune est soumise au contrôle du service de l'autorité cantonale en matière d'hygiène et de qualité de l'eau; eau qui fait l'objet de nombreux prélèvements suivant les heures d'occupation des bassins. Il tient à relever que la qualité de l'eau est primordiale afin de parer à toute contamination microbienne. Il ajoute qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres éléments que ceux chlorés utilisés actuellement afin de garantir une qualité et une stabilité optimum de l'eau. Cependant, il conclut en déclarant que si d'autres produits de substitution existent, susceptibles de convenir aux applications actuelles, ceux-ci seront alors évidemment utilisés.

M. Boccard relate qu'à l'entrée du parking de la piscine du centre sportif municipal, il y avait un immense panneau de tôles couché au sol qui est resté pendant des mois. Il précise que ce panneau annonçait la 5^{ème} étape du centre sportif. Il désire savoir à qui appartient ce panneau et s'il a enfin été enlevé. Il relève qu'il aimerait que celui-ci soit enlevé afin de ne pas inciter d'autres personnes à poser des débris à cet endroit.

M. Ducrot répond que ce panneau n'était plus d'actualité étant donné que la 5^{ème} étape n'est plus qu'un leurre ou un mirage dans le ciel meyrinois. Il ajoute que ce panneau est tombé suite à un orage et qu'il n'avait pas été réactualisé. De plus, il lui semble que ce panneau a définitivement été débarrassé.

Mme Boccard, vu la résolution déposée par Mmes Di Santolo, De Weck Haddad et elle-même, concernant la demande au Conseil administratif de soutenir l'association "stop suicide" et d'autres associations s'occupant de la même problématique et vu les récents événements douloureux et tragiques qui se sont déroulés, elle souhaite connaître les projets menés à terme au cours de la dernière année en matière de prévention du suicide chez les jeunes.

Elle demande si le Conseil administratif peut également informer le Conseil municipal sur les actions concrètes qu'elle entend mettre sur pied cette année encore pour répondre à ce fléau.

Mme Boget répond que des liens suivis et continus ont été mis en place avec l'association stop-suicide et explique que l'action qui avait été programmée pour cette année n'a pas été ciblée sur Meyrin avec une localisation publique de manifestation. En revanche, elle ajoute que la Commune a participé à la campagne d'affichage avec le label attribué à Meyrin. Elle répète que la Commune reste en lien avec l'association et est ouverte à toute nouvelle suggestion.

M. Brulhart s'inquiète de la sortie du parking de l'école Bellavista. En effet, il explique que lorsque l'on accède au préau inférieur, en sortant, avant d'accéder sur l'avenue de Vaudagne, il y a des haies sur la gauche qui empêche toute visibilité. Il demande s'il était possible de descendre ces haies ce qui permettrait de voir arriver les enfants, surtout lorsque ceux-ci arrivent en courant.

M. Ducrot déclare que la situation sera examinée et qu'une tonte des haies sera envisagée si nécessaire.

M. Jimenay déclare avoir été interpellé par un certain nombre d'habitants appartenant à l'association des habitants des immeubles 55-67, rue de la Prulay. Il explique que ces habitants sont en attente de la restauration du petit terrain de boules qui se situe dans le parc en face de l'Auberge communale.

Il ajoute que ces habitants ont adressé une demande écrite à l'administration communale, qui est restée sans réponse à ce jour, et le petit parc de boules continue à se dégrader de plus en plus. Il conclut en déclarant que ces joueurs du dimanche occupent de manière saine leur temps.

M. Ducrot déclare qu'après avoir privilégié Cointrin, les Meyrinois seront privilégiés.

Mme Zwick-Merchan relate que lors de la séance du Conseil municipal du mois de septembre, le président avait lu une lettre reçue du Conseil des anciens, accompagnée d'une pétition. Or, elle déclare que cette association attend toujours une réponse à ce courrier, ne serait-ce qu'un accusé de réception.

Elle rappelle que ce projet-habitat encourage les structures intermédiaires pour les personnes âgées, autrefois appelées D2. Elle ajoute que cette association a déjà été reçue par le Canton, par la Ville et par plusieurs communes et que ce projet est actuellement dans les mains de la plate-forme des aînés qui réunit toutes les associations des aînés du Canton.

Mme Zwick-Merchan demande si la Commune envisage de donner une réponse et où cette lettre est restée en suspens.

M. Tschudi rappelle que cette pétition avait été présentée au Conseil municipal et renvoyée à la commission d'urbanisme où elle est un peu tombée dans les oubliettes. Il ajoute qu'il a tardé à répondre car il attendait de voir ce qui allait se passer en commission d'urbanisme. Il conclut en déclarant qu'il s'excusera auprès du Conseil des aînés.

Quant à **M. Sansonnens**, il ajoute que ce courrier n'a pas été négligé car il est envisagé d'examiner cette problématique lors de la réflexion sur la réalisation des Vergers.

Mme Zwick-Merchan déclare qu'elle présente, au nom de la Commune, ce projet des Vergers en expliquant que quatre maisons sont prévues dans ce sens-là. Elle estime que l'écoute de ce projet pourrait aussi inclure d'autres projets dans d'autres futures constructions. Elle ajoute qu'il conviendrait de veiller à une certaine mixité des types d'appartements afin d'éviter de créer des ghettos et de mettre à disposition des personnes âgées des appartements de 2 ou 3 pièces à des prix raisonnables.

Au sujet du stade des Champs-Fréchets qui a un très grand succès, **Mme Ecuyer** fait part qu'elle a eu des remarques des habitants proches se plaignant du nombre de détritiques et de la négligence de certains utilisateurs. De plus, elle rapporte que certains n'hésitent pas à se soulager dans les buissons environnants car il n'y a pas de toilettes à proximité. Elle demande s'il est possible de remédier à ce problème, car il est dommage que ce stade, qui est utilisé en permanence, soit dans cet état.

M. Ducrot relève que la rénovation de ce stade a conduit surtout à un irrespect de la part de certains utilisateurs qui le prennent pour une piste de vélomoteurs, de skate, de roller et autres, sans compter les bouteilles de verre et autres déchets laissés par terre. En ce qui concerne les WC, il explique que d'ouvrir constamment des WC publics à l'école des Champs-Fréchets serait peine perdue, car ils seraient rapidement la proie d'acte de vandalisme. La seule solution envisageable serait bien évidemment de prévoir des WC de type extérieur en acier inoxydable ou en alu, aussi solides que des caisses à prépaiement des banques, pour ne pas subir des actes de vandalisme.

Il ajoute qu'il s'agit avant tout d'un stade de proximité et que les gens qui le fréquentent viennent surtout de Meyrin et qu'en cas de besoin, ils peuvent retourner chez eux se soulager.

Ainsi, il conclut que la solution résiderait dans l'installation de toilettes solides dont le coût d'investissement serait très important et pas budgété dans le cadre du crédit de rénovation.

M. Dumalle se demande combien de membres de ce conseil seront présents samedi 10 juin lors de la journée du vélo organisée par l'Aspic Meyrin et en particulier si M. Ducrot y participera avec son nouveau vélo.

* * *

18. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2006-2007

a) Election du/de la président-e

M. Iswala annonce que le groupe socialiste propose la candidature de M. Brulhart pour la période 2006-2007. Il invite l'assemblée à voter cette candidature à l'unanimité.

[Rires.]

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Brulhart** est élu **président à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements.]

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

Mme Zwick-Merchan indique que son groupe propose la candidature de **M. Ballaman** qui fait partie du décor depuis longtemps.

[Rires.]

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Ballaman** est élu **1^{er} vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

c) Election du/de la 2^{ème} vice-président-e

Mme Ecuyer annonce que son groupe présente la candidature de **M. Schweizer.**

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Schweizer** est élu **2^{ème} vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Devaud indique que le parti démocrate-chrétien propose la candidature de **M. Tremblet.**

Personne d'autre ne se présente et **M Tremblet** est élu **1^{er} secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

e) **Election du/de la 2^{ème} secrétaire**

Mme Bordry annonce que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin propose la candidature de **M. Tschudi**

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tschudi** est élu **2^{ème} secrétaire à l'unanimité**.

M. Girardet précise que lors d'élections, le président du Conseil municipal peut voter.

f) **Election d'un-e membre**

Mme Staffler annonce que les libéraux proposent de reconduire la candidature de **M. Kirschmann**.

Personne d'autre ne se présente et **M. Kirschmann** est élu **membre à l'unanimité moins 1 abstention**.

M. Tschudi félicite le vice-président, M. Brulhart, qui deviendra président dès le 1^{er} juin 2006 et désire terminer par quelques mots.

Ainsi, **M. Tschudi** déclare:

"Je ne désire pas quitter cette place sans vous avoir adressé quelques mots, mais rassurez-vous cela ne sera pas long, car pour faire un bilan exhaustif de cette année de présidence, il me faut d'abord arriver à son terme, puis prendre un peu de recul.

Comme celui de mes prédécesseurs, ce bilan ne sera ni dithyrambique, ni négatif. J'évoquerai d'abord une déception.

Il y a une année, j'avais l'ambition de mettre en route un chantier qui permette à terme d'améliorer le fonctionnement de notre Conseil et ainsi de donner envie à d'autres de s'engager dans la vie politique communale. Un an plus tard, ce chantier est resté en rade, à l'image du chantier dans le Jardin des disparus. Certes le constat de malaise est largement partagé, mais la volonté de tenter de réformer notre fonctionnement n'est pas considérée comme une priorité et je le regrette. J'espère toutefois que le chantier ne sera pas abandonné et que nous nous attèlerons à la tâche avant la fin de cette législature. J'ai d'ailleurs le même espoir pour le chantier du Jardin des disparus.

Cette année de présidence aura été marquée par d'innombrables rencontres. Ce fut un réel plaisir de rencontrer toutes ces Meyrinoises et Meyrinois engagés dans les sociétés les plus diverses, mais contribuant toutes à faire vivre cette commune qui nous est si chère. Evidemment, je savais que Meyrin disposait d'une vie associative riche, mais je connaissais surtout les associations qui correspondent plus à mes affinités et à mes intérêts. Au cours de cette année, j'ai cherché, lorsqu'il y avait des choix à faire, de privilégier celles que je connaissais moins. Et j'y ai rencontré des gens motivés, enthousiastes, avec lesquels les soirées se sont parfois prolongées tard dans la nuit. Moi qui adore débattre, argumenter, j'ai été vraiment comblé.

Pour m'avoir permis d'avoir ces nombreux échanges enrichissants lors de ces soirées où je vous représentais, je vous remercie une nouvelle fois de m'avoir élu il y a une année. Certes je ne suis pas mécontent de passer la main à mon successeur, car il n'est pas facile de concilier une vie professionnelle bien remplie avec cette fonction de Président du Conseil municipal. Il est vrai que parfois je me sentais un peu débordé, ce qui explique ce malheureux oubli quant à la lettre du Conseil des Aînés. J'espère également à nouveau perdre quelques kilos.

Un autre source de satisfaction, de plaisir et de gratitude, c'est la collaboration aussi bien avec le secrétariat général, qu'avec les membres du Bureau et du Conseil administratif. Il est possible de travailler dans un esprit constructif, au-delà des clivages politiques. Merci à toutes et à tous.

Pour concrétiser ces remerciements, je vous ai préparé un petit cadeau. A nouveau ce ne sont pas des fleurs, parce que les fleurs c'est périssable. Les seules fois où vous m'avez vraiment félicité ou blâmer au cours de cette année, c'était en lien avec la nourriture. J'en ai déduit que c'était très important pour vous. Je me suis donc plutôt orienté vers des douceurs. Ce d'autant plus qu'il m'est arrivé assez souvent d'être amer.

Vous vous rappelez certainement les deux brochures qui vous ont été distribuées il y a une année, en début de mon mandat. L'une s'intitulait *les petit ruisseaux font les grandes rivières* (un guide pour l'agenda 21 communal) et l'autre portait le titre *Pour une consommation responsable*. Le cadeau de ce soir est "un petit ruisseau vers une consommation responsable et une économie solidaire". Notre Conseil a été interpellé par une pétition des magasins du Monde de Meyrin nous invitant à soutenir le commerce équitable. Le cornet surprise qui va vous être distribué est un petit choix d'articles du commerce équitable réunis avec l'aide des magasins du Monde de Meyrin. C'est aussi une contribution communale à la Journée mondiale du commerce équitable de samedi dernier.

Je tiens à préciser que vous avez tous la même quantité de produits, mais pas les mêmes produits. Là aussi, je me suis dit que, malgré l'importance que revêt le football dans notre Conseil, pas tout le monde échangeait des images Panini de footballeurs et qu'il y en a donc qui seraient heureux de pouvoir plutôt échanger des produits du commerce équitable. Bref, sentez-vous libres et j'espère que vous aurez du plaisir à goûter ces produits qui seront, je l'espère, progressivement introduits lors de nos nombreux apéritifs et autres agapes.

Je souhaite plein succès à mon successeur, qu'il ait du plaisir et bon vent."

[Applaudissements.]

M. Hulliger rappelle qu'il avait fait la proposition d'une soirée récréative lors du dernier Conseil municipal et qu'il attend toujours des réponse de ses collègues quant à leur éventuelle participation.

La séance est levée à 23h30/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 28 juin 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI